

**FCP de droit français**

**Tikehau 2027**

**RAPPORT ANNUEL**

au 30 juin 2023

**Société de gestion : TIKEHAU Investment Management**

**Dépositaire : Caceis Bank**

**Commissaire aux comptes : Ernst & Young Audit**

TIKEHAU Investment Management - 32 rue de Monceau - 75008 - Paris

## SOMMAIRE

1. Caractéristiques de l'OPC	3
2. Changements intéressant l'OPC	7
3. Rapport de gestion	8
4. Informations réglementaires	10
5. Certification du Commissaire aux Comptes	27
6. Comptes de l'exercice	31
7. Annexe (s)	61
Caractéristiques de l'OPC (suite)	62
Information SFDR	82

Part : R-Acc-EUR - Isin : FR0013505450

# Tikehau 2027

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

<b>Nom du produit</b>	Tikehau 2027 (le « Fonds »)
<b>Initiateur du PRIIP</b>	Tikehau Investment Management SAS (la « Société de Gestion »), une société de gestion française agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-07000006, faisant partie du groupe Tikehau Capital.
<b>Contact</b>	<a href="https://www.tikehaucapital.com/">https://www.tikehaucapital.com/</a> Pour de plus d'information : +33 (0)153590500 Client-Service@tikehaucapital.com
<b>ISIN</b>	Part R-Acc-EUR FR0013505450
<b>Autorité compétente</b>	Autorité des Marchés Financiers
<i>Date de dernière mise à jour : 26 avril 2023</i>	

## En quoi consiste ce produit ?

### TYPE

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français, constitué sous la forme d'un fonds commun de placement.

Le Fonds est soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Dépositaire : CACEIS Bank

Le prospectus du Fonds, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération sont adressés sur simple demande du porteur auprès de : Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau 75008 Paris / Tel : 01 53 59 05 00 / E-mail : client-service@tikehaucapital.com et sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : <http://www.tikehaucapital.com>.

La valeur liquidative est calculée de manière quotidienne et est disponible sur le site de la Société de Gestion.

### DURÉE

Le Fonds a une durée de vie de 99 ans. Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion. Le Fonds peut également faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative de la Société de Gestion. Les modalités de dissolution du Fonds sont plus amplement détaillées dans le prospectus du Fonds.

### OBJECTIFS

L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure à 3,60 % sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum. Le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027. En fonction des conditions de marché, la Société de Gestion pourra également, avant l'échéance du 31 décembre 2027, procéder à une liquidation ou une fusion du Fonds. Cet objectif fondé sur des hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion, tient compte des risques de défaut et frais, y compris de couverture. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en cas d'évolution défavorable, en particulier sur les cas de défaut, l'objectif de performance pourrait ne pas être atteint.

La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille composé principalement d'obligations, dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2027 sera inférieure ou égale à 6 mois, ou de titres de créances négociables. Cet objectif pourra ne pas être atteint en cas de défaut ou si les réinvestissements ultérieurs ne peuvent se faire à un tel rendement. Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de dettes à haut rendement dits spéculatifs ("*High Yield*"), ou dans des titres appartenant à la catégorie « *investment grade* » (présentant un risque de crédit mais également de rendement plus faible), émis par des sociétés des secteurs privé ou public, sans restriction de zone géographique ou de secteur d'activité. L'objectif initial est de percevoir les revenus générés par le portefeuille et de chercher à les optimiser par l'intermédiaire d'instruments dérivés (contrats financiers) en procédant notamment à des opérations d'échange (swap) de taux. Ces instruments serviront également à couvrir partiellement ou totalement le risque de change, avec toutefois un risque de change de 10% maximum de l'actif net. Le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés jusqu'à 100% de son actif net (conduisant à une exposition totale maximale aux produits de taux de 200% de son actif net).

Le Fonds pourra investir (i) jusqu'à 20% de l'actif net dans des titres "*High Yield*" dont la notation à leur date d'acquisition est inférieure à CCC+ (selon l'analyse de la Société de Gestion qui est indépendante de la notation issue des agences de notation), étant précisé que la part de ces titres pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net en cas de dégradation de notations de certains titres déjà en portefeuille, (ii) jusqu'à 25% de l'actif net dans des obligations subordonnées financières, y inclus des obligations convertibles contingentes (dites « *CoCos* » ou « *Contingent Convertibles* »). La Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou d'identification d'une augmentation du risque de défaut d'un émetteur. Le Fonds pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net, en OPC français ou étrangers et/ou en fonds d'investissement de droit étranger (y compris gérés par la Société de Gestion). L'exposition au risque marché actions pourra représenter jusqu'à 10% de l'actif du Fonds. La fourchette de sensibilité au marché des taux sera comprise entre -2 et 8.

Durée de placement recommandée : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le terme de l'horizon d'investissement recommandé de 5 ans, étant rappelé que le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027.

Période de souscription : le Fonds sera fermé à la souscription le 31 décembre 2024 à 12h00 (heure de Paris). A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur. La période de souscription pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion.

Les ordres de souscription/rachat sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée quotidiennement. Ils doivent être reçus par le dépositaire avant 12 heures (sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier), le jour de détermination de la valeur liquidative (J) et réglés en J+2 ouvrés. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit *Gates*) peut être déclenché par la Société de Gestion (voir le prospectus).

Les porteurs de Fonds peuvent obtenir le remboursement de leurs parts du Fonds quotidiennement sur demande, conformément aux dispositions du prospectus.

Le montant minimum de souscription de la part R-Acc-EUR est de 100 EUR. La part R-Acc-EUR capitalise ses revenus.

## INVESTISSEURS DE DETAILS VISES

Tout investisseur privé ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement, recherchant du rendement sur un horizon de placement d'au moins 5 ans et capable de supporter une perte totale du capital investi.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait m'apporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans selon la période de détention recommandée

L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») vous guide sur le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il montre la probabilité que le produit soit déprécié en raison des mouvements du marché ou parce que nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse

- L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer ;
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

Les principaux risques du fonds sont le risque de perte en capital, de contrepartie, de liquidité, en matière de durabilité et le risque de crédit. Pour une description complète et détaillée de l'ensemble des risques, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds. La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**AVERTISSEMENT: CE FONDS PEUT INVESTIR 100% DE SON ACTIF DANS DES OBLIGATIONS DE FAIBLE QUALITÉ DE CRÉDIT ET PRÉSENTE DONC UN RISQUE DE CRÉDIT TRÈS ÉLEVÉ.**

### SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne au cours des 5 ans dernières années

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 983 €	6 621 €
	Rendement annuel moyen	-20,17 %	-7,92 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 983 €	7 471 €
	Rendement annuel moyen	-20,17 %	-5,66 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 117 €	10 494 €
	Rendement annuel moyen	1,17 %	0,97 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 689 €	11 696 €
	Rendement annuel moyen	16,88 %	3,18 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

## Que se passe-t-il si Tikehau Investment Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

La Société de Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des marchés financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres, destinées à limiter tout risque de défaillance. Il est néanmoins précisé que le patrimoine du Fonds est distinct de celui de la Société de Gestion et que, ce faisant, toute défaillance de la Société de Gestion n'entraîne pas de défaillance corrélative du Fonds, la gestion du Fonds pouvant en effet être transférée à une autre société de gestion.

Le risque de défaut du Fonds demeure donc lié au risque de défaut des actifs qu'il détient dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement. Les pertes potentielles de tout investisseur en lien avec ce risque de défaut ne sont pas couvertes par un régime de garantie ou de compensation de l'investisseur.

Il est également précisé que, l'établissement de crédit Caceis Bank, en sa qualité de dépositaire du Fonds responsable de la bonne garde des actifs (le « **Dépositaire** ») peut présenter un risque de défaut, auquel cas les actifs ainsi conservés par le Dépositaire pourraient être perdus. Ce risque de perte des actifs est néanmoins limité du fait de l'application des règles prévues par la réglementation applicable, notamment en matière de ségrégation des actifs. Le Dépositaire est responsable en cas de manquement par négligence ou intentionnel à ses obligations.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps

## COUTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

- Nous avons supposé qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	580,60 €	N/A
Réduction du rendement par an (*)	5,81 %	N/A chaque année

(\*)Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,09 % avant déduction des coûts et de N/A après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

## COMPOSITION DES COUTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	3,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit.	Jusqu'à 300,00 €
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	Jusqu'à 0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	1,32 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	127,94 €
<b>Coûts de transaction</b>	1,20 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	116,50 €
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	10,00 % TTC de la performance positive de l'actif net du Fonds au-delà d'une performance nette annualisée du Fonds de 3,60 %.	0,00 €

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : **5 ans**

La période de détention recommandée est la durée minimale conseillée afin de maximiser la probabilité de parvenir aux objectifs visés par la stratégie. Vous pouvez demander le rachat de vos parts sans frais à tout moment.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant le comportement de votre agent de distribution doit être adressée à cet agent, avec copie à Tikehau Investment Management, en utilisant les coordonnées indiquées ci-dessous.

Toute réclamation concernant la Société de Gestion doit être adressée par écrit à Tikehau Investment Management, 32 rue de Monceau, 75008 Paris, France ou envoyée à l'adresse électronique suivante [client-service@tikehaucapital.com](mailto:client-service@tikehaucapital.com). L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet [www.tikehaucapital.com](http://www.tikehaucapital.com)

## Autres informations pertinentes

Des informations sur les performances passées du Fonds en annexe des présentes. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Conformément à la réglementation applicable, le prospectus du Fonds, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération sont adressés sur simple demande du porteur auprès de : Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau 75008 Paris / Tel : 01 53 59 05 00 / E-mail : [client-service@tikehaucapital.com](mailto:client-service@tikehaucapital.com) et sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : <http://www.tikehaucapital.com>.

Le Fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du Fonds ou sur le site internet de la société.



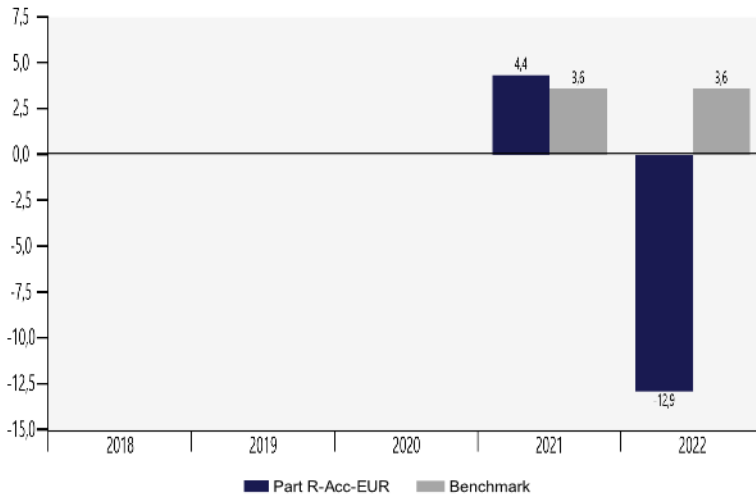
# Tikehau 2027

Part R-Acc-EUR (ISIN FR0013505450)

Cet OPCVM est géré par Tikehau Investment Management



## Performances passées



Le Fonds a été créé le 28/04/2020.

La part R-Acc-EUR a été créée le 28/04/2020.

Les performances ci-contre sont exprimées en pourcentage.

Les performances du Fonds sont présentées après déduction de tous les frais prélevés, et calculées chaque année dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.

La devise de référence est EUR.

## 2. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

FONDS	Objet de la modification	Date d'effet
<b>Tikehau 2027</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ajout de la possibilité pour la société de gestion de facturer des frais supplémentaires à des tiers notamment les distributeurs, les agents de placement, les gestionnaires délégués, les actionnaires du Fonds, ou les entités Tikehau.</li> </ul>	29.07.2022
	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Société de Gestion a décidé d'adopter une « communication limitée au prospectus » en lieu et place d'une « communication centrale » sur la prise en compte des critères extra-financiers. Pour autant, il est important de noter que l'approche extra-financière demeurera inchangée et le Fonds continuera de relever de l'article 8 relatif aux fonds faisant la promotion entre autres caractéristiques, de caractéristiques environnementales au sens du règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (la « Réglementation SFDR »).</li> <li>Introduction de l'annexe d'informations précontractuelles relatives aux caractéristiques environnementales et/ou sociales du Fonds, afin de tenir compte de l'entrée en vigueur du niveau 2 règlement européen 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (la « Réglementation SFDR »).</li> </ul>	01.01.2023

#### **Rétrospective juin 2022 - juin 2023**

L'inflation a été au centre de toutes les préoccupations des investisseurs ces 12 derniers mois, aussi bien en Europe qu'aux États-Unis. Les indices des prix à la consommation ont enregistré une hausse persistante, atteignant des sommets au second semestre 2022 <sup>1</sup>avec 9,1% aux États-Unis et 10.6% en Europe, avant d'amorcer une tendance à la baisse qui se poursuit encore aujourd'hui.

Parallèlement, des signes avant-coureurs de ralentissement économique ont commencé à émerger, notamment aux États-Unis où le PIB s'est contracté de 0,9% au deuxième trimestre 2022, renforçant les craintes d'une récession potentielle. Toutefois, ces préoccupations n'ont pas été corroborées par les statistiques de l'emploi, robustes de part et d'autre de l'Atlantique, ni par la résilience des performances des entreprises. Sur le vieux continent, la zone euro est entrée en récession au premier trimestre 2023 après deux trimestres de croissance négative dans le sillage d'une Allemagne pénalisée par les difficultés de son industrie.

Face à ces défis, les institutions monétaires ont réagi. La Banque Centrale Européenne (BCE) a progressivement relevé ses taux, marquant définitivement la fin d'une ère de taux négatifs. De l'autre côté de l'Atlantique, la Réserve Fédérale américaine (Fed) a également augmenté ses taux, bien qu'elle ait opté pour une première pause en juin 2023.

En parallèle, le climat géopolitique a été assombri par le conflit persistant en Ukraine. Les tensions entre la Russie et l'Ukraine, exacerbées par les sanctions occidentales, ont affecté les investisseurs et ont fortement influencé les prix de l'énergie jusqu'à la fin de l'année 2022. Dans le même temps, la réouverture de l'économie chinoise fin 2022 a été porteuse pour les marchés après de longs mois de restriction sanitaire.

En mars 2023, le secteur financier a connu un stress intense avec la débâcle de plusieurs banques régionales américaines, dont la Silicon Valley Bank. Cet événement a mis en évidence des vulnérabilités dans le système bancaire américain et suscité des inquiétudes sur la stabilité des banques régionales. Par ailleurs, la banque suisse Credit Suisse, en proie à des difficultés depuis plusieurs années, a été rachetée par sa concurrente UBS avec l'aide du gouvernement suisse. Les banques de l'Union Européenne, dont les ratios de solvabilité continuent de se renforcer, ont été épargnées par cet événement.

Le deuxième trimestre de l'année a enfin été marqué par les négociations sur le relèvement du plafond de la dette américaine, ce qui a généré de la volatilité sur les marchés.

#### **Performance**

Nous avons entamé un relèvement de la qualité de crédit de nos émetteurs au premier trimestre 2022 à la suite du conflit en Ukraine et aux craintes de ralentissement économique au travers du remplacement d'une partie de nos obligations notées B/CCC par des BBs. Nous avons continué à privilégier cette catégorie de ratings jusqu'au dernier trimestre de l'année. Cette décision s'est traduite par un changement de la notation moyenne du fonds de B+ à BB-. Les inquiétudes des investisseurs concernant l'approvisionnement énergétique de l'Europe à la suite de l'éclatement de la guerre en Ukraine et l'augmentation du prix de l'énergie et des matières premières ont également eu un impact négatif jusqu'en octobre, tout comme les doutes concernant la capacité des entreprises à maintenir leurs marges dans ce contexte. En combinaison avec la hausse continue des taux d'intérêt, l'écartement des primes de risques de crédit liés à ces craintes ont pesé sur la performance du fonds.

Mais la donne s'est inversée à partir de la mi-octobre et ce mouvement s'est poursuivi jusqu'au printemps. En effet, dans un contexte de primes de risques très larges intégrant énormément de mauvaises nouvelles et à la suite d'un hiver plus clément que prévu et d'une économie européenne résiliente, le stress sur les taux a diminué et les primes de risque sur le crédit se sont progressivement compressées. Cela nous a permis de surperformer largement l'indice HECO (indice européen du haut rendement utilisé à titre d'information uniquement) grâce à notre exposition aux BBs et aux subordonnées financières. En début d'année 2023 et alors que la thèse d'une économie mondiale qui réaccélérait gagnait du terrain nous avons progressivement pris une partie nos bénéfices sur les subordonnées financières, dont l'exposition est redescendue de 25% à 16.5% fin février. Nous avons également commencé à réexposer le portefeuille au segment B à travers un arbitrage avec certaines obligations BBs qui commençaient à devenir « chères » en relatif.

En mars, le fonds a subi une sous-performance après le stress sur les banques régionales américaines et le rachat de Crédit Suisse par UBS. Ces événements ont fortement pesé sur le fonds puisque notre exposition à une ATI de Crédit Suisse a représenté une perte de 0.8% de l'actif net à la fin du premier trimestre 2023.

Convaincus de la résilience des banques européennes, nous avons profité de l'élargissement des primes de risques du secteur après cette crise pour augmenter notre allocation aux obligations subordonnées financières de 16,5% à près de 25%. Cette décision a été profitable pour le fonds, en effet les bancaires ont connu un effet de rattrapage dès le mois d'avril.

---

<sup>1</sup> Source : Bloomberg



## Perspectives

L'inflation et les hausses de taux resteront au centre des discussions des investisseurs et des banquiers centraux, alors que personne ne peut anticiper l'ampleur des conséquences du resserrement monétaire le plus rapide de ces dernières décennies, qui est toujours en cours. Le doute persiste sur la probabilité d'un soft landing : la zone Euro et l'Allemagne sont entrées en récession au premier trimestre 2023 et les situations inflationnistes sont toujours très hétérogènes selon les zones géographiques.

Les résultats d'entreprises Investment Grade et High-Yield sont restés rassurants des deux côtés de l'Atlantique. Les entreprises se sont montrées capables de passer des hausses de prix. Les taux de défauts n'ont pas encore augmenté malgré la forte hausse des coûts de financement mais sont attendus en hausse. Face à cette situation et la probabilité d'avoir des taux élevés pour longtemps, nous adoptons une approche prudente en accordant une importance particulière à la soutenabilité de la structure de capital des émetteurs que nous sélectionnons.

Sur le plan géopolitique, nous suivons de près la situation en Ukraine, qui risque de s'enliser, ainsi que les relations Chine-Etats-Unis. Ces dernières se sont davantage refroidies suite au rapprochement sino-russe et aux récentes déclarations concernant la sécurité de Taiwan.

## Performances des parts

	Perf Part	Perf Bench
Part TIKEHAU 2027 R Dis EUR	8,58%	3,60%
Part TIKEHAU 2027 F Dis EUR	9,17%	4,15%
Part TIKEHAU 2027 R Acc EUR	8,57%	3,60%
Part TIKEHAU 2027 F Acc EUR	9,12%	4,15%
Part TIKEHAU 2027 E Acc EUR	7,34%	4,75%
Part TIKEHAU 2027 I Acc EUR	9,29%	4,25%

les performances indiquées couvrent la période de l'exercice clos du 30/06/2022 au 30/06/2023.

*Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.*

## Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
ECOFI TRESORERIE	12 754 279,40	
CA 7.25% PERP EMTN	7 853 980,82	4 547 246,82
FCE 1.615% 11-05-23 EMTN	6 051 596,17	6 054 895,07
DANSKE BK 0.875% 22-05-23 EMTN	6 010 470,68	6 022 269,86
GAMENET GROUP 7.125% 01-06-28	8 200 000,00	3 710 236,50
FORD MOTOR CREDIT 6.125% 15-05-28	8 000 000,00	3 500 000,00
ELIS EX HOLDELIS 4.125% 24-05-27	3 432 253,09	7 013 578,08
CMA CGM 7.5% 15-01-26	5 212 416,67	5 187 500,00
IBERCAJA 7.0% PERP	5 037 083,33	5 067 083,33
AIR FR KLM 7.25% 31-05-26 EMTN	6 894 417,93	2 892 150,00

## 4. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

### TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS (ESMA) EN EURO

#### a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : **29 008 829,87**

- o Change à terme : 29 008 829,87
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

#### b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	J.P.MORGAN AG FRANCFORT

(\*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
<b>Techniques de gestion efficace</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*) <b>Total</b>	
<b>Instruments financiers dérivés</b> . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces <b>Total</b>	     10 000,00 <b>10 000,00</b>

(\*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus <b>Total des revenus</b> . Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais <b>Total des frais</b>	

(\*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

## **TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS – REGLEMENT SFTR – en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **PRISE EN COMPTE DU CONTEXTE MACROECONOMIQUE**

L'environnement économique et géopolitique demeurent incertains et les entreprises ou actifs dans lesquels les fonds gérés par la société de gestion ont investi pourraient voir, selon le cas, leur valorisation, leur situation de trésorerie, leurs perspectives et leur capacité à distribuer des dividendes, à payer des intérêts ou, plus généralement, à faire face à leurs engagements négativement affectés.

La société de gestion reste extrêmement prudente quant aux opportunités qui se présentent et l'environnement macroéconomique actuel l'incite à continuer à rester prudente et rigoureuse dans ses choix d'investissement.

### **EXPOSITION AU RISQUE FACE A SITUATION EN UKRAINE ET EN RUSSIE**

La société de gestion et le groupe auquel elle appartient ne disposent pas d'employé, de bureau ou de filiale domicilié en Russie ou en Ukraine.

Depuis le déclenchement de la crise, une revue approfondie de toutes les sociétés du portefeuille détenues au travers des fonds gérés par la société de gestion a été menée et a conclu qu'aucune de ces sociétés n'est domiciliée en Ukraine ou en Russie et que la part de leurs revenus exposée à ces régions n'est pas matérielle.

### **DÉONTOLOGIE**

*Information relative aux opérations effectuées durant l'exercice et portant sur les titres pour lesquels le gestionnaire est informé que son groupe a un intérêt particulier.*

	<b>Valeur boursière des titres en portefeuille en K€</b>
Titres émis par le groupe promoteur	Néant
Créances émises par le groupe promoteur	Néant
OPC et fonds d'investissement de pays tiers du groupe promoteur	Néant

### **DELEGATION DE LA GESTION FINANCIERE**

1) Tikehau Investment Management Asia PTE LTD - société de gestion de portefeuille agréée par le MAS - Monetary Authority of Singapore sous le numéro CMS100458-1.

12 Marina View, #23-06 Asia Square Tower 2, Singapour 018961

La Société de Gestion pourra déléguer à Tikehau Investment Management Asia PTE LTD la gestion financière des investissements réalisés en Asie.

Tikehau Capital North America LLC, société de conseil en investissement enregistrée auprès de la U.S. Securities and Exchange Commission (SEC).

Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, Newcastle County, Delaware 19801, United States of America

La Société de Gestion pourra déléguer à Tikehau Capital North America LLC la gestion financière des investissements réalisés aux Etats-Unis et au Canada et/ou dans des obligations libellées en dollars canadiens et étasuniens.

## **PROCEDURE DE SELECTION ET D'EVALUATION DES INTERMEDIAIRES ET CONTREPARTIES**

### Politique de sélection des intermédiaires de marché et de meilleure exécution

L'article 24 (1) de la directive 2014/65/UE sur les Marchés d'Instruments Financiers (« MIF 2 ») et l'article 26 du règlement (UE) n°600/2014 (« MIFIR ») du Parlement Européen et du Conseil en date du 15 mai 2014 étendent et renforcent les exigences de « meilleure exécution » des ordres déjà mises en place sous l'empire de la directive 2004/39/CE sur les Marchés d'Instruments Financiers « MIF I ».

L'obligation de « meilleure exécution » se matérialise par la mise en œuvre de toutes les mesures suffisantes pour obtenir le meilleur résultat d'exécution possible compte tenu notamment des facteurs suivants : prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre. Ces facteurs d'exécution doivent être pondérés en fonction des caractéristiques de l'ordre, des instruments financiers visés, des lieux d'exécution et des caractéristiques du client.

L'obligation de « meilleure exécution » prend la forme de « meilleure sélection » dès lors que le prestataire de services d'investissement n'exécute pas lui-même ses ordres mais les transmet à un membre de marché. Elle consiste alors en l'obligation de sélectionner l'intermédiaire de marché le plus à même de livrer la meilleure exécution possible.

### Politique de sélection des intermédiaires de marché

#### **Champs d'application**

La politique de sélection des intermédiaires de marché s'applique à tous les instruments financiers et contrats financiers échangés sur les marchés réglementés ou sur les systèmes multilatéraux de négociation.

Les instruments et contrats financiers concernés sont les suivants :

- Actions et instruments assimilés,
- Futures et instruments assimilés,
- Options standardisées et instruments assimilés.

#### **Principes**

Tikehau Investment Management n'est pas membre de marché, et ce faisant, n'exécute pas elle-même les ordres passés pour le compte des fonds sous gestion et portant sur des produits financiers échangés sur les marchés financiers.

Les gérants des fonds de Tikehau Investment Management transmettent leurs ordres aux négociateurs de la table d'intermédiation internalisée, lesquels les transmettent par la suite à des courtiers en charge de leur exécution.

Tikehau Investment Management veille à toujours se faire catégoriser en tant que « client professionnel » au sens de la directive MIF 2 par ses intermédiaires de marché, dans le but de bénéficier d'un niveau de protection et d'assurance suffisants quant à la meilleure exécution des ordres qu'elle leur transmet.

#### **Sélection et référencement des intermédiaires de marché**

Tikehau Investment Management choisit précautionneusement les intermédiaires de marché auxquels elle accorde sa confiance pour exécuter au mieux les ordres confiés. La sélection des intermédiaires de marché repose notamment sur leur capacité à satisfaire les critères suivants :

- Réputation et reconnaissance de place,
- Politique de meilleure exécution adoptée,
- Niveau des prix proposés par rapport à la liquidité disponible,
- Qualité des services d'exécution des ordres,
- Qualité des services d'aide à la décision d'investissement,
- Qualité du traitement administratif (back-office et middle-office),
- Étendue des services offerts,
- Niveau de transparence proposé,
- Coûts et frais.

Le référencement d'un intermédiaire de marché ne se fait qu'à l'issue de la réalisation de diligences d'usage visant à s'assurer de l'honorabilité de la contrepartie et à constituer un dossier. Les entrées en relation commerciale avec de nouveaux brokers sont soumis à l'approbation du RCCI de Tikehau Investment Management.

## **Choix des intermédiaires de marché**

Tikehau Investment Management ne transmet ses ordres qu'à des intermédiaires référencés afin de garantir la meilleure exécution possible. Pour déterminer quel est le courtier le plus à même de délivrer la meilleure exécution, les équipes de négociation tiennent compte des facteurs suivants :

- caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- caractéristiques et spécificités du courtier,
- prix proposés,
- coûts associés,
- rapidité d'exécution,
- probabilité d'exécution et dénouement,
- taille et la nature de l'ordre,
- toute autre considération liée l'exécution de l'ordre.

## **Évaluation périodique**

L'évaluation des intermédiaires de marché est formalisée annuellement par le « Comité broker », composé de représentants des équipes de Gestion, Trading, Middle Office et Compliance. Les courtiers s'étant vus confiés des ordres sur l'exercice sont évalués au regard des critères suivants :

- niveau des prix par rapport à la liquidité proposée,
- qualité de l'exécution des ordres,
- qualité des services d'aide à la décision d'investissement,
- étendue des services proposés,
- qualité du traitement administratif,
- niveau de transparence proposé,
- disponibilité et réactivité,
- coûts et frais.

Tikehau Investment Management prend en compte le résultat des évaluations dans la répartition des volumes de courtage et la poursuite de ses relations commerciales avec les courtiers référencés.

## Politique de meilleure exécution

### **Champs d'application**

Tikehau Investment Management n'étant pas membre de marché, la politique de meilleure exécution ne s'applique qu'aux titres financiers négociés en gré-à-gré ou échangés via des systèmes multilatéraux de négociation ainsi qu'aux contrats financiers négociés en gré-à-gré.

Les instruments financiers concernés sont les suivants :

- obligations et assimilés (obligations souveraines, obligations corporate, obligations convertibles)
- titres de créances négociables
- produits dérivés de taux, change ou crédit (total return swaps, FX forwards, credit default swaps)

### **Principes**

*Transactions sur des instruments financiers en gré à gré*

Tikehau Investment Management prend toutes les mesures nécessaires à garantir la meilleure exécution des ordres négociés en gré à gré. Pour ce faire, la Société tient notamment compte des critères suivants :

- Caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- Caractéristiques et spécificités de la contrepartie,
- Prix proposés,
- Coûts associés,
- Rapidité d'exécution,
- Probabilité d'exécution et dénouement,
- Taille et la nature de l'ordre,
- Toute autre considération liée l'exécution de l'ordre.

Afin de s'assurer d'avoir des conditions d'exécution satisfaisantes, les négociateurs mettent en concurrence plusieurs contreparties en demandant des *request for quotes* et choisissent l'offre susceptible de répondre au mieux aux critères susmentionnés.

#### *Transactions sur des contrats financiers en gré-à-gré*

Tikehau Investment Management ne conclue de contrats financiers en gré-à-gré qu'avec des contreparties autorisées, c'est-à-dire avec lesquelles ont été conclus des ISDA/CSA.

#### *Transactions sur des instruments financiers via des systèmes multilatéraux de négociation*

Tikehau Investment Management peut avoir recours à des systèmes multilatéraux de négociation dans le cadre de l'exécution des ordres passés pour le compte des fonds sous gestion. La sélection des plateformes utilisée se fait notamment sur la base des critères suivants : réputation et reconnaissance de place, régulation de la plateforme par une autorité de régulation des marchés financiers établie dans un pays de l'Union Européenne ou dans un pays tiers équivalent, existence et robustesse du dispositif d'admission des participants, périmètre des instruments couverts, qualité de l'outil proposé, qualité des services rendus, rémunération demandée, et, liquidité offerte par la plateforme.

La plupart des systèmes de négociation multilatéraux de négociation n'offrant pas de garantie de meilleure exécution, Tikehau Investment Management prend toutes les mesures nécessaires pour garantir la meilleure exécution des ordres négociés par ce biais.

Pour ce faire, la Société tient notamment compte des critères suivants :

- caractéristiques et contraintes du portefeuille,
- caractéristiques et spécificités de la contrepartie,
- prix proposés,
- coûts associés,
- rapidité d'exécution,
- probabilité d'exécution et dénouement,
- taille et la nature de l'ordre,
- toute autre considération liée l'exécution de l'ordre.

La structuration de certaines opérations de financement peut amener à la perception par la société de gestion de commissions d'arrangement.

La commission d'arrangement est payée par l'émetteur à l'arrangeur de l'opération, et est calculée au prorata des engagements.

Une partie de ces commissions est par la suite rétrocédée au FCP à part égale avec la commission restant perçue par la société de gestion au titre de sa prestation d'arrangeur, soit 50%.

### **FRAIS D'INTERMEDIATION**

Conformément aux dispositions de l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, les sociétés de gestion d'OPCVM sont tenues de rendre compte des frais d'intermédiation versés annuellement dès lors que ceux-ci représentent un montant supérieur à 500 000 EUR.

Un compte rendu relatif aux frais d'intermédiation versés par Tikehau Investment Management sur l'année précédente est mis à jour chaque année. Ce document est disponible sur le site internet de Tikehau Investment Management : <https://www.tikehaucapital.com/fr/funds-and-portfolio/tikehauim/legal>

### **POLITIQUE DE VOTE**

La politique de vote et d'engagement actionnarial de la société de gestion peut être consultée sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse suivante : <https://www.tikehaucapital.com/fr/funds-and-portfolio/tikehauim/legal> ou au siège social de la société de gestion, conformément aux articles article L. 533-22 et R 533-16 du Code Monétaire et Financier.

### **CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE**

En application des dispositions de l'article L.533-22-1 du Code monétaire et financier, l'information relative aux modalités de prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance figure sur le site de Tikehau Investment Management : <https://www.tikehaucapital.com/>

## **SFDR PERIODIC DISCLOSURE CALCULATIONS**

### **I. SOURCES ET LIMITES DES DONNEES**

#### **Données financières**

Les données financières proviennent de nos systèmes d'information et sont utilisées pour la présentation des comptes financiers.

#### **Données ESG**

Nous nous appuyons sur la solution SFDR Principal Impact d'ISS ESG pour collecter les données ESG nécessaires à la publication des PIN ainsi que sur les définitions d'ISS ESG pour chaque PIN.

ISS ESG s'appuie sur les données publiées par les entreprises, mais pourrait également avoir recours à des estimations.

Nous nous appuyons sur la solution Taxonomy d'ISS ESG pour publier les données en lien avec la taxinomie. ISS ESG s'appuie sur les données publiées par les entreprises, mais pourrait également avoir recours à des estimations.

#### **Indicateurs de substitution**

Il convient de noter qu'ISS ESG s'engage à tenter de reproduire les paramètres réglementaires le plus fidèlement possible dans le cadre des solutions SFDR Principal Impact et Taxonomy. Comme indiqué dans la méthodologie d'ISS ESG, dans certains cas, des indicateurs de substitution dont la définition ne correspond pas exactement à la définition réglementaire sont utilisés.

La plupart du temps, le recours aux indicateurs de substitution est justifié par la disponibilité des données au niveau des entreprises. Les indicateurs de substitution publiés dans le rapport sont les suivants :

- Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité : ISS ESG associe les controverses à certaines des normes (mais pas à toutes) référencées dans la définition des PIN des « activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité ». Toutefois, les normes/directives référencées dans le règlement recourent largement celles appliquées par l'indicateur de substitution.
- Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone : Aux fins de cet indicateur de PIN, ISS ESG estime qu'une société a pris des initiatives pour réduire ses émissions de carbone afin de s'aligner sur l'Accord de Paris si elle s'est fixé des objectifs de réduction des émissions de carbone approuvés par l'initiative SBTi ou si elle s'est engagée à en fixer.

#### **Logique de calcul et limites méthodologiques**

ISS ESG s'engage à tenter de reproduire les paramètres réglementaires le plus fidèlement possible dans le cadre de la solution SFDR Principal Impact, mais dans certains cas, la logique de calcul ne correspond pas exactement aux exigences réglementaires. Les lacunes suivantes ont été identifiées :

Sur la base de notre analyse, le calcul de la PIN « Empreinte carbone » n'est pas cohérent avec les dernières directives de l'AEMF : la valeur « pour tous les investissements » utilisée par ISS ESG n'inclut pas les liquidités et les instruments dérivés, ce qui peut entraîner une légère surestimation de l'indicateur par rapport aux exigences réglementaires.

La PIN « Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements », qui peut également être désignée comme l'intensité carbone moyenne pondérée, est retraitée manuellement au niveau des fonds comme décrit à la section « Indicateurs de durabilité des fonds - Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) » du présent document et la valeur de tous les investissements est cohérente avec les exigences réglementaires.

#### **Cas spécifique des instruments durables**

Pour les obligations vertes et liées à la durabilité, les indicateurs PIN et en lien avec la taxinomie publiés sont ceux des entreprises ayant émis les instruments durables, mais ne sont pas spécifiques au projet ou aux activités couverts par le Sustainable Bond Framework de Tikehau Capital.



Le règlement exige que l'évaluation de l'impact des PIN repose au minimum sur la moyenne de quatre calculs effectués le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre d'une année civile de référence.

Concernant les fonds (données financières)

- Les données financières des fonds reposent sur l'inventaire comptable et sont les plus récentes (même trimestre durant l'année civile de référence)

Concernant les données d'ISS ESG

- Les capitalisations boursières et valeurs d'entreprises utilisées sont les plus récentes (même trimestre durant l'année civile de référence)
- Pour les PIN, les émissions de carbone et les chiffres d'affaires nécessaires aux fins du calcul de l'intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements sont les derniers disponibles (autrement dit, N-1 pour le quatrième trimestre et N-2 pour les autres trimestres, en comparaison avec l'année civile de référence)
- Les autres données sont les dernières disponibles, avec une temporalité variable selon les indicateurs.
- Les indicateurs en lien avec la taxinomie s'appuient sur les dernières données disponibles, avec une temporalité variable selon les indicateurs.

Un résumé du calendrier utilisé par ISS ESG pour le calcul des PIN figure ci-dessous :

Calendrier	Capitalisation boursière et valeur d'entreprise	Émissions et chiffre d'affaires
T3 2022	T3 2022	Exercice 2020
T4 2022	T4 2022	Exercice 2021
T1 2023	T1 2023	Exercice 2021
T2 2023	T2 2023	Exercice 2021

Concernant les données de S&P Trucost ESG

- Les facteurs d'émissions de scope 1, 2 et 3 du secteur de la société bénéficiaire des investissements sont ceux de l'exercice 2020<sup>2</sup>

## 2 CALCUL DES INDICATEURS DE PIN OBLIGATOIRES AU NIVEAU DES FONDS

### Actifs des entreprises

Sauf indication contraire, la méthodologie s'appuie sur la norme appliquée par ISS ESG.

Il convient de noter que, pour chaque calcul de PIN, ISS ESG ne prend en compte que les investissements relevant de son univers de couverture<sup>3</sup>.

Pour chaque trimestre, les PIN sont calculées comme suit au niveau des fonds. Une moyenne annuelle est ensuite calculée et reprise dans le rapport.

### Émissions de GES de scope 1 par million d'euros de valeur d'entreprise

Investee\_Value : Émissions de scope 1 / (EV/I 000 000)

Valeur du fonds : SUM (Investment\_Value / I 000 000) \* Investee\_Value

Couverture : SUM (Investment\_Value si Investee\_Value ≠ Null) / SUM (Investment\_Value of Investee)

<sup>2</sup> En raison d'un problème opérationnel, les données pour l'exercice 2021 seront enregistrées dans notre système à la fin du deuxième ou du troisième trimestre 2023.

<sup>3</sup> C.-à-d. les entreprises pour lesquelles ISS ESG dispose d'informations sur les PIN. En l'absence d'informations disponibles, la société bénéficiaire des investissements n'est pas prise en compte dans le calcul pour le fonds concerné.

Émissions de GES de scope 2 par million d'euros de valeur d'entreprise

Investee\_Value : Émissions de scope 2 / (EV/1 000 000)

Valeur du fonds :  $SUM (Investment\_Value / 1\ 000\ 000) * Investee\_Value$

Couverture :  $SUM (Investment\_Value \text{ si } Investee\_Value \neq \text{Null}) / SUM (Investment\_Value \text{ of } Investee)$

Émissions de GES de scope 3 par million d'euros de valeur d'entreprise

Investee\_Value : Émissions de scope 3 / (EV/1 000 000)

Valeur du fonds :  $SUM (Investment\_Value / 1\ 000\ 000) * Investee\_Value$

Couverture :  $SUM (Investment\_Value \text{ si } Investee\_Value \neq \text{Null}) / SUM (Investment\_Value \text{ of } Investee)$

Émissions de GES de scope 1, 2 et 3 par million d'euros de valeur d'entreprise

Investee\_Value : Émissions de scope 1 + Émissions de scope 2 + Émissions de scope 3 / (EV/1 000 000)

Valeur du fonds :  $SUM (Investment\_Value / 1\ 000\ 000) * Investee\_Value$

Couverture :  $SUM (Investment\_Value \text{ si } Investee\_Value \neq \text{Null}) / SUM (Investment\_Value \text{ of } Investee)$

Empreinte carbone par million d'euros de valeur d'entreprise

Investee\_Value : Émissions de scope 1 + Émissions de scope 2 + Émissions de scope 3 / (EV/1 000 000)

Valeur du fonds :  $SUM (Investment\_Value * Investee\_Value) / SUM (\text{tous les investissements})^4$

Couverture :  $SUM (Investment\_Value \text{ si } Investee\_Value \neq \text{Null}) / (Investment\_Value \text{ of } Investee)$

Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (WACI) par million d'euros de chiffre d'affaires<sup>5</sup>

Investee\_Value : Émissions de scope 1 + Émissions de scope 2 + Émissions de scope 3 / (Chiffre d'affaires/1 000 000)

Valeur du fonds :  $SUM (Investment\_Value * Investee\_Value^6) / SUM (\text{ensemble des variables « Investment\_Value » des fonds})$

Couverture :  $SUM (Investment\_Value \text{ of } investee) / SUM (\text{ensemble des variables « Investment\_Value » des fonds})$

Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles

Investee\_Value : Indicateur True/False d'ISS ESG

Valeur du fonds :  $SUM (Investment\_Value \text{ si } Investee\_Value = \text{True}) / SUM (Investment\_Value \text{ of } Investee)$

Couverture :  $SUM (Investment\_Value \text{ si } Investee\_Value \neq \text{Null}) / (Investment\_Value \text{ of } Investee)$

Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité<sup>7</sup>

Investee\_Value : Indicateur True/False d'ISS ESG

Valeur du fonds :  $SUM (Investment\_Value \text{ si } Investee\_Value = \text{True}) / SUM (Investment\_Value \text{ of } Investee)$

Couverture :  $SUM (Investment\_Value \text{ si } Investee\_Value \neq \text{Null}) / SUM (Investment\_Value \text{ of } Investee)$

<sup>4</sup> Comme précisé ci-avant, cette approche ne correspond pas exactement à la définition réglementaire de « tous les investissements ».

<sup>5</sup> Retraitée manuellement au niveau des fonds selon la méthodologie décrite à la section « Indicateurs de durabilité des fonds - Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) »

<sup>6</sup> Toutes les sociétés bénéficiaires des investissements des fonds sont prises en compte, comme indiqué à la section « Indicateurs de durabilité des fonds ». En l'absence de données disponibles auprès d'ISS ESG pour la variable « Investee\_Value », une moyenne sectorielle est utilisée. Pour les investissements relevant de la catégorie « Autres », la variable « Investee\_Value » est égale à 0.

<sup>7</sup> Comme précisé ci-avant, il s'agit d'un indicateur de substitution.

Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) pour les entreprises multinationales

Investee\_Value : Indicateur True/False d'ISS ESG

Valeur du fonds :  $\text{SUM}(\text{Investment\_Value si Investee\_Value} = \text{True}) / \text{SUM}(\text{Investment\_Value of Investee})$

Couverture :  $\text{SUM}(\text{Investment\_Value si Investee\_Value} \neq \text{Null}) / \text{SUM}(\text{Investment\_Value of Investee})$

Mixité au sein des organes de gouvernance

Investee\_Value : Nombre de femmes au sein du conseil d'administration / (nombre d'hommes + nombre de femmes au sein du conseil d'administration)

Valeur du fonds :  $\text{SUM}(\text{Investment\_Value} * \text{Investee\_Value}) / \text{SUM}(\text{Investment\_Value si Investee\_Value} \neq \text{Null})$

Couverture :  $\text{SUM}(\text{Investment\_Value si Investee\_Value} \neq \text{Null}) / \text{SUM}(\text{Investment\_Value of Investee})$

Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)

Investee\_Value : Indicateur True/False d'ISS ESG

Valeur du fonds :  $\text{SUM}(\text{Investment\_Value si Investee\_Value} = \text{True}) / \text{SUM}(\text{Investment\_Value of Investee})$

Couverture :  $\text{SUM}(\text{Investment\_Value si Investee\_Value} \neq \text{Null}) / \text{SUM}(\text{Investment\_Value of Investee})$

### **3 CALCUL DES INDICATEURS DE PIN OBLIGATOIRES AU NIVEAU DES FONDS**

#### **Actifs des Entreprises**

Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone<sup>8</sup>

Investee\_Value : Indicateur True/False d'ISS ESG

Valeur du fonds :  $\text{SUM}(\text{Investment\_Value si Investee\_Value} = \text{Non}) / \text{SUM}(\text{Investment\_Value of Investee})$

Couverture :  $\text{SUM}(\text{Investment\_Value si Investee\_Value} \neq \text{Null}) / \text{SUM}(\text{Investment\_Value of Investee})$

### **4 CALCUL DES INDICATEURS PREVUS PAR LA TAXINOMIE AU NIVEAU DES FONDS**

#### **Recours à des Indicateurs de Substitution**

Comme indiqué dans l'article 17(2)(b) et le considérant (35) du règlement délégué, lorsque l'alignement des investissements sur la taxinomie n'est pas publié par les sociétés bénéficiaires des investissements, le recours à des « informations équivalentes » auprès des sociétés bénéficiaires des investissements ou de fournisseurs tiers est autorisé.

Dans ces cas exceptionnels, et uniquement en ce qui concerne les activités économiques pour lesquelles des informations complètes et fiables n'ont pas pu être obtenues en temps utile, les acteurs des marchés financiers peuvent procéder à des évaluations et estimations complémentaires en s'appuyant sur des informations provenant d'autres sources. Les évaluations et estimations ne devraient suppléer que des parties limitées et spécifiques des éléments de données souhaités et ne donner lieu qu'à des conclusions prudentes. Les acteurs des marchés financiers devraient expliquer clairement les fondements de leurs conclusions ainsi que les raisons les ayant amenés à procéder à ces évaluations et estimations complémentaires aux fins de la communication d'informations aux investisseurs finaux.

Pour publier les informations permettant d'évaluer l'alignement des émetteurs privés sur les critères de la taxinomie, nous avons décidé d'utiliser les données d'ISS ESG afin de combler le manque d'informations fournies par les sociétés. Une fois que les obligations de publication prescrites par le Règlement (UE) 2021/2178 sur les activités alignées sur la taxinomie des entreprises non financières (à partir de janvier 2023) et des entreprises financières (à partir de janvier 2024) s'appliqueront, la publication des investissements alignés sur la taxinomie devrait devenir plus simple.

---

<sup>8</sup> Comme précisé ci-avant, il s'agit d'un indicateur de substitution.

## **Alignement sur la taxinomie**

Sauf indication contraire, la méthodologie s'appuie sur la norme appliquée par ISS ESG.

Il convient de noter qu'ISS ESG ne prend en compte que les investissements relevant de son univers de couverture dans ses calculs<sup>9</sup>.

Par exemple, pour calculer le chiffre d'affaires aligné sur la taxinomie provenant d'activités en lien avec le gaz fossile, la formule suivante est utilisée :

$$\text{Valeur du fonds : } \frac{\text{SUM (Investment Value Investee\_Taxonomy-Gas-Total-Aligned-(revenue / SUM (Investment\_Value of Investee))}}{\text{SUM (Investment\_Value of Investee)}}$$

Les alignements sur la taxinomie au niveau des fonds correspondent à la moyenne annuelle des valeurs constatées à la fin de chaque trimestre.

Les indicateurs en lien avec la taxinomie au niveau des fonds sont calculés sous la forme d'un ratio pondéré des indicateurs en lien avec la taxinomie de la société bénéficiaire des investissements. Les indicateurs en lien avec la taxinomie pertinents pour chaque société bénéficiaire des investissements sont pondérés par le rapport entre la variable « Investment\_Value of Investee » et l'encours du fonds concerné.

La part des indicateurs relatifs à des activités non alignées avec la taxinomie (chiffre d'affaires, Capex, Opex) correspond à la différence entre le total des investissements du fonds concerné et la part totale des indicateurs relatifs à des activités alignées avec la taxinomie (c.-à-d. gaz fossile, nucléaire et hors nucléaire et gaz fossile) au niveau du fonds.

## **5 INDICATEURS DE DURABILITE DES FOND**

### **Intensité carbone moyenne pondérée (WACI)**

L'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) des fonds et de leur univers d'investissement (émissions de gaz à effet de serre (« GES ») de scope 1, 2 et 3 par million d'euros de chiffre d'affaires) est surveillée dans le cadre de notre approche non financière.

Afin de garantir la couverture la plus large possible, nous utilisons la méthodologie en cascade suivante :

1. Lorsque des données sur les émissions de GES de scope 1, 2 et 3 d'une société bénéficiaire des investissements sont disponibles auprès d'ISS ESG, ces données sont utilisées pour remplir la variable « Investee\_value ».
2. Lorsque des données sur la société bénéficiaire des investissements ne peuvent être obtenues auprès d'ISS ESG, mais que des données sont disponibles au niveau de son secteur d'activité, tel que défini selon la classification GICS® (Global Industry Classification Standard), nous utilisons les facteurs d'émissions de scope 1, 2 et 3 fournis par S&P Trucost comme indicateur de substitution pour les émissions de GES de scope 1, 2 et 3 de la société bénéficiaire des investissements. Ces données sont utilisées pour remplir la variable « Investee\_value ».
3. Lorsque des données ne sont pas disponibles pour le secteur d'activité de la société bénéficiaire des investissements, nous nous référons à la classification BICS® (Bloomberg Industry Classification Standard) et appliquons la même méthode que celle décrite à l'étape 2, fondée sur les facteurs d'émissions sectoriels.

Des données fournies par ISS ESG peuvent ne pas être prises en compte si elles sont jugées aberrantes ou corrompues, auquel cas elles sont remplacées par la moyenne sectorielle afin de ne pas fausser le calcul de la WACI de tous les fonds. Nous nous efforçons de limiter au minimum le nombre de données non prises en compte.

---

<sup>9</sup> C.-à-d. les entreprises pour lesquelles ISS ESG dispose d'informations concernant leur alignement sur la taxinomie. En l'absence d'informations disponibles, la société bénéficiaire des investissements n'est pas prise en compte dans le calcul pour le fonds concerné. En outre, ISS ESG ne prend pour l'heure pas en compte les liquidités et les instruments dérivés dans le calcul de l'alignement sur la taxinomie, ce qui peut conduire à une légère surestimation de celle-ci.

Il convient de noter qu'à la suite des clarifications réglementaires concernant le calcul de l'indicateur PIN « Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements » (équivalent à la WACI), nous avons modifié notre méthodologie. Il n'y a donc plus de rééquilibrage des pondérations du fonds visant à exclure les investissements ne publiant pas de valeurs et ne promouvant pas de caractéristiques environnementales et sociales (par exemple, les liquidités). Cela complique la comparaison avec l'Indice de référence.

### **Indicateurs utilisés dans le cadre du Label ISR**

Le Fonds labellisé ISR respecte les exigences du label français concernant le calcul des indicateurs de performance non financière. Veuillez consulter le [Code de transparence](#) des fonds pour de plus amples informations sur l'approche et la méthodologie ISR mises en œuvre au sein des fonds.

### **Approche d'impact**

Nous ne sommes pas en mesure de publier les indicateurs « score de l'émetteur en vertu d'une grille d'analyse d'impact interne » mentionnés dans l'approche précontractuelle pour la période de référence. La grille d'analyse interne a été introduite début 2023 et nous publions certains indicateurs de substitution en lien avec la répartition des actifs au sein du Fonds.

## **EVOLUTIONS REGLEMENTAIRES AYANT IMPACTE LE FONDS**

### **1. Commissions de surperformance**

La Société de Gestion a décidé de mettre à jour les modalités de calcul de la commission de surperformance dans le Fonds, étant rappelé que la méthode actuelle de calcul de la performance du Fonds par rapport à celle de leur indice de référence ne prend en compte que sur les performances réalisées lors de l'exercice en cours.

La Société de Gestion a en effet décidé d'introduire un mécanisme de récupération des sous-performances du Fonds par rapport à son indice, sur une période de référence de cinq (5) ans glissants. En outre, ce nouveau mécanisme prévoit également une condition de performance absolue positive au cours de cette période de référence.

Cette mise à jour est conforme aux orientations de l'Autorité européenne des marchés financiers (ESMA34-39-992) du 5 novembre 2020 sur les commissions de surperformance dans les organismes de placement collectif en valeurs mobilières et certains types de fonds d'investissement alternatifs et de la position de l'Autorité des marchés financiers n°2021-01 sur les Commissions de surperformance dans les OPCVM et certains types de FIA.

Cette modification est entrée en vigueur au 1er janvier 2022 et les modalités d'application sont détaillées dans la documentation du Fonds.

### **2. Règlement Taxonomie**

La Société de Gestion a décidé de mettre la documentation du Fonds en conformité avec le règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables (le « *Règlement Taxonomie* »). Cette mise en conformité avec le Règlement Taxonomie a vocation à assurer une meilleure information des porteurs ainsi qu'améliorer la transparence sur les objectifs d'investissement durable. Cette modification est entrée en vigueur au 1er janvier 2022.

### **3. Règlement SFDR**

#### **Article 8**

« Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont disponibles en annexe du présent rapport. »

### **4. Règlement Européen concernant les dépositaires centraux de titres (CSDR)**

Les mesures relatives à l'application de pénalités pécuniaires en cas de défaut de règlement-livraison de titres prévues par le règlement européen CSDR sont entrées en vigueur le 1er février 2022.

Pour rappel, le règlement européen n° 909/2014 relatif à l'amélioration du règlement de titres dans l'Union européenne et les dépositaires centraux de titres ou « *CSDR* » vise à améliorer le règlement des transactions dans l'Union européenne.

En réponse à ces nouvelles mesures, Tikehau IM a adopté le dispositif suivant :

- Les indemnités à recevoir et les éventuelles pénalités à verser sont allouées ou débitées du compte du fonds.
- Un suivi des flux est réalisé mensuellement.

En cas de désaccord sur une demande de versement de pénalités Tikehau IM procède la contestation de la demande (origine de la demande et/ou sur les montants d'indemnités demandés).

## 5. Entrée en vigueur du document d'information clé (DIC)

Au 1er janvier 2023, conformément à la réglementation européenne PRIIPS, le document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) est remplacé par le Document d'Informations Clés (DIC).

Le DIC est un nouveau format de document ayant pour objectif de présenter aux épargnants les caractéristiques des supports de placement financiers de façon claire et synthétique.

Le passage du DICI au DIC a eu pour effet de modifier le niveau d'indicateur de risque des parts comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Les DIC des parts du fonds sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion.

Tikehau 2027		Evolution de l'indicateur de risque	
Parts	ISIN	SRII (ancien)	ISR (nouveau)
R-Acc-EUR	FR0013505450	4	2
R-Dis-EUR	FR0013505492	4	2
I-Acc-EUR	FR0013505476	4	2
F-Acc-EUR	FR0013505484	4	2
E-Acc-EUR	FR0013505468	4	2
F-Dis-EUR	FR0013505500	4	2

## MÉTHODE DE CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

## SWING PRICING

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement

a) La Société de Gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.

b) Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

c) Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

d) Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.

e) Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la Société de Gestion effectuera de tels ajustements.

f) Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.

La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

## REMUNERATIONS FIXES ET VARIABLES DE TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT

Cette politique respecte les dispositions relatives à la rémunération figurant dans la réglementation issue des directives 2001/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2001 (ci-après la « Directive AIFM ») et 2014/91/UE du parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 (ci-après la « Directive UCITS V »), applicables au secteur des gestionnaires de fonds.

## **I. CHAMP D'APPLICATION**

### **I.1. Personnel identifié**

Le processus d'identification de la population régulée est mené conjointement par la direction des Ressources humaines, la direction de la Conformité et est soumis au « Comité des nominations et rémunérations » de Tikehau Capital, la société mère de Tikehau IM.

Compte tenu de l'organisation interne de Tikehau IM, le personnel identifié (ci-après le « **Personnel Identifié** ») au sens de la Directive AIFM et de la Directive UCITS V est composé des catégories de personnel suivantes :

Les dirigeants de Tikehau IM,

Les gérants de portefeuille,

Les responsables des fonctions de contrôle, à savoir le responsable des risques, le responsable de l'audit interne et le RCCI de Tikehau IM,

Les responsables des fonctions supports (Responsables Marketing, RH, administratifs, etc.) de Tikehau IM,

Tous les collaborateurs ayant une rémunération globale se situant dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques de Tikehau IM, et ayant une incidence significative sur le profil de risque de Tikehau IM ou des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM.

### **I.2. Principes de rémunération en vigueur au sein de la société Tikehau IM**

La rémunération globale des collaborateurs de la société Tikehau IM est composée des éléments suivants :

une rémunération fixe,

une rémunération variable annuelle,

le cas échéant, une rémunération variable pluriannuelle.

Chaque collaborateur bénéficie de tout ou partie de ces différentes composantes, en fonction de ses responsabilités, de ses compétences et de sa performance.

La rémunération variable est déterminée sur la base de la performance financière et extra-financière de Tikehau IM et de la performance individuelle du collaborateur évaluée en fonction de la réalisation d'objectifs qualitatifs et quantitatifs et de son niveau d'engagement. L'évaluation de la performance individuelle prend en compte la participation du collaborateur à la politique de Tikehau IM en matière de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ci-après « ESG ») qui intègre les problématiques de durabilité ainsi que le respect des procédures applicables en la matière. Elle prend également en compte le respect de la réglementation en vigueur ainsi que des politiques et procédures internes applicables en matière de conformité et de gestion des risques.

Il est précisé que les éventuelles rémunérations variables ne constituent pas un droit acquis, y compris la part reportée qui n'est payée ou acquise que si (i) elle est justifiée par les performances de l'unité opérationnelle et de la personne concernée et (ii) son montant est compatible avec la situation financière de Tikehau IM.

Ainsi, le montant total des rémunérations variables est en général considérablement réduit lorsque la société de gestion de portefeuille et/ou les portefeuilles qu'elle gère enregistrent des performances financières médiocres ou négatives.

Les modalités de rémunération sont établies en conformité avec les dispositions de la réglementation applicable.

Il est enfin précisé que :

- Les rémunérations variables garanties sont interdites, sauf en cas d'embauche à l'extérieur des sociétés du groupe Tikehau Capital. Dans ce cas, la garantie est strictement limitée à la première année.
- Le recours à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance en matière de rémunération ou de responsabilités qui limiteraient la portée des risques contenus dans les dispositifs de rémunération du Personnel Identifié est strictement interdit.

### **I.3. Dispositif applicable à la part variable de rémunération des Collaborateurs Concernés**

La société Tikehau IM a mis en place un système de rémunération variable reportée applicable aux membres du Personnel Identifié qui ne sont pas exclus en application du principe de proportionnalité conformément à la **Section 1.4** ci-après (les « **Collaborateurs Concernés** ») en conformité avec la réglementation en vigueur.

Pour les Collaborateurs Concernés, le dispositif applicable à leur part variable de rémunération est le suivant :

le versement d'au moins 50% de la part variable de rémunération est reporté ;

le report du versement de la part variable de rémunération est au minimum de trois ans ;

la partie reportée de la part variable de rémunération n'est définitivement acquise au collaborateur qu'à la date de son versement effectif et ne peut être perçue par le collaborateur avant ledit versement (cf. **Section 1.5** ci-après) ; et

la partie restante de la part variable de rémunération est payée immédiatement en numéraire.

#### **1.4. Structure de la rémunération variable des Collaborateurs Concernés**

En application du principe de proportionnalité, Tikehau IM exclut des exigences relatives à la rémunération des Collaborateurs Concernés, tout collaborateur faisant partie du Personnel Identifié :

dont le montant de la rémunération variable est inférieur à l'un des deux seuils suivants :

- le pourcentage de la rémunération variable est inférieur à 30% de la rémunération fixe ; ou
- le montant de la rémunération variable est inférieur à 200 k€ brut ou son équivalent en devises.

ou

qui n'a pas d'influence significative sur le profil de risque de Tikehau IM ou des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM.

Tout Collaborateur Concerné verra sa rémunération variable structurée comme suit :

50% au moins de la rémunération variable prendra la forme d'instruments financiers (ci-après « **Instruments Financiers Eligibles** », cf **Section 2**), pouvant revêtir la forme de Cash Units (cf **Section 2.2**) et/ou d'actions cotées de Tikehau Capital, société mère de Tikehau IM (cf **Section 2.3**) et son versement sera reporté sur au minimum 3 ans,

le paiement reporté en Instruments Financiers Eligibles sera indexé sur la performance d'un indice composé d'OPCVM et de FIA gérés par Tikehau IM (ci-après « **Indice de Référence** », cf **Section 2.1**),

le paiement reporté s'effectuera par tranches égales, et

la partie restante de la rémunération variable prendra la forme d'un versement en numéraire, versé en année N (date d'attribution de la rémunération variable au titre de l'année précédente).

#### **1.5. Les modalités d'acquisition et de versement de la rémunération variable des Collaborateurs Concernés**

L'acquisition et le versement des éléments de rémunération variable reportée sont subordonnés (i) à l'atteinte de conditions de performance liées aux résultats de l'entreprise et à des critères individuels (dont notamment une gestion appropriée des risques), (ii) à l'absence de comportement frauduleux ou d'erreur grave en relation avec la réglementation en vigueur ainsi que les politiques et procédures internes applicables en matière de conformité et de gestion des risques et (iii) à une condition de présence.

Ces conditions sont définies de manière précise et explicite lors de l'attribution de cette rémunération.

Lorsque l'une des conditions d'acquisition ci-dessus n'est pas respectée, la part non-acquise de la rémunération variable reportée peut être ainsi réduite, ou ne pas être versée.

Sans préjudice des principes généraux du droit du travail national, dans le cas où la performance de l'activité de Tikehau IM impliquerait la génération d'un résultat net négatif, celle-ci pourra récupérer tout ou partie de la rémunération variable reportée antérieurement, annoncée mais non encore acquise.

## **2. INSTRUMENTS FINANCIERS ÉLIGIBLES**

### **2.1. Définition de l'Indice de Référence**

Le paiement reporté en Instruments Financiers Eligibles est indexé sur la performance de l'Indice de Référence.

L'Indice de Référence est composé des OPCVM et des FIA gérés par Tikehau IM, représentant les 4 grandes stratégies de gestion de Tikehau IM :

- Les Capital Markets Strategies (anciennement dénommées Stratégies Liquides),
- La Dette Privée,
- Les Actifs réels (anciennement dénommés Immobilier),
- Le Private Equity.

Tikehau IM sélectionnera, au moment de l'attribution de la rémunération variable, le ou les fonds représentatifs de chacune des quatre stratégies en tenant compte de l'avis du responsable des risques et du RCCI et déterminera la pondération de chacune des quatre stratégies sur la base de la ventilation des encours à la clôture de l'exercice auquel se rattache la rémunération variable considérée. Les fonds et leur pondération resteront identiques pendant les années de report pour la rémunération variable se rattachant à un exercice donné.

La performance de l'Indice de Référence sera calculée en mesurant l'évolution de la valeur liquidative par part ou action des fonds concernés entre le 31 décembre de l'exercice précédant la date d'attribution initiale des Instruments Financiers Eligibles et le 31 décembre de l'exercice précédant la date d'acquisition effective des Instruments Financiers Eligibles.



Si un des fonds dont la performance est prise en compte pour le calcul de l'Indice de Référence venait à être liquidé avant la date d'acquisition d'une ou plusieurs tranches de rémunération reportée, il lui serait substitué pour les besoins du calcul de l'Indice de Référence postérieurement à cette liquidation un fonds considéré comme représentatif de la performance de la ligne de métier de Tikehau IM considérée.

## 2.2. Mise en place de Cash Units comme support d'alignement des intérêts

Tikehau IM peut mettre en place un schéma de Cash Units consistant en une rémunération variable en numéraire, bloquée et reportée sur au minimum trois ans par tranche égale, dont la valorisation est assise sur la performance de l'Indice de Référence sur la période considérée.

## 2.3. Actions Tikehau Capital

Tikehau IM peut recourir à des actions Tikehau Capital en guise d'Instruments Financiers Eligibles.

Ces attributions d'actions gratuites se feraient dans les conditions prévues aux articles L. 225-197-I et suivants du Code de commerce.

L'attribution serait structurée en un minimum de trois tranches égales. Le nombre d'actions de chacune des tranches définitivement acquises serait fonction de la performance de l'Indice de Référence.

En cas de performance négative de l'Indice de Référence sur une période considérée, le nombre définitif d'actions attribuées pourra être réduit proportionnellement, et arrondi à l'entier inférieur.

L'attribution d'actions gratuites ne permettant pas l'augmentation du nombre d'actions attribuées, un mécanisme compensatoire sous forme d'Instruments Financiers Eligibles pourrait être mis en place pour compenser le manque à gagner des attributaires.

*Ventilation des rémunérations fixes et variables au 31/12/2022*

	Nombres de personnes	rémunération fixe (€)	Rémunération variable (€)	Carried Interest et commissions de performance (€)	Total (€)
<b>Personnel de Tikehau IM</b>	283	29 179 738	11 805 162	0	40 984 900
<b>Personnel Identifié</b>	67	12 294 104	7 195 567	0	194 89 671
<b>Personnel Concerné</b>	43	8 951 895	6 221 342	0	15 173 237

*Source: Tikehau IM – Ressources humaines*

## COMMISSIONS D'ARRANGEMENT

La structuration de certaines opérations de financement peut amener à la perception par la société de gestion de commissions d'arrangement.

La commission d'arrangement est payée par l'émetteur à l'arrangeur de l'opération, et est calculée au prorata des engagements.

Une partie de ces commissions est par la suite rétrocédée à l'OPC, à part égale avec la commission restant perçue par la société de gestion au titre de sa prestation d'arrangeur, soit 50%.

**Tikehau 2027** – Synthèse des commissions d'arrangement perçues sur les trois derniers exercices (en €).

Néant.

## INFORMATIONS SUR LES REVENUS DISTRIBUES ELIGIBLES A L'ABATTEMENT DE 40%

En application des dispositions de l'Article 41 sexdecies H du Code général des impôts, les revenus sur l'action distribuant sont soumis à abattement de 40%.

## **AUTRES INFORMATIONS**

Le Prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

### **Tikehau Investment Management**

32 rue de Monceau – CS 40121 – 75008 PARIS,  
FRANCE

E-mail : [contact@tikehaucapital.com](mailto:contact@tikehaucapital.com)

## 5. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



## Tikehau 2027

Exercice clos le 30 juin 2023

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds Tikehau 2027,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Tikehau 2027 constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> juillet 2022 à la date d'émission de notre rapport.



## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

## Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.  
En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 6 octobre 2023

Le Commissaire aux Comptes  
ERNST & YOUNG et Autres



Hassan Baaj

## 6. COMPTES DE L'EXERCICE

**BILAN AU 30/06/2023 en EUR**

**ACTIF**

	30/06/2023	30/06/2022
<b>IMMOBILISATIONS NETTES</b>		
<b>DÉPÔTS</b>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	<b>349 093 111,70</b>	<b>197 557 565,88</b>
<b>Actions et valeurs assimilées</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>	<b>336 149 541,20</b>	<b>196 450 198,72</b>
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	336 149 541,20	196 450 198,72
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Titres de créances</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<b>Organismes de placement collectif</b>	<b>12 943 570,50</b>	<b>1 107 367,16</b>
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	12 943 570,50	1 107 367,16
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
<b>Opérations temporaires sur titres</b>		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
<b>Instruments financiers à terme</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>Autres instruments financiers</b>		
<b>CRÉANCES</b>	<b>32 827 958,31</b>	<b>21 889 015,24</b>
Opérations de change à terme de devises	29 008 829,87	16 194 104,51
Autres	3 819 128,44	5 694 910,73
<b>COMPTES FINANCIERS</b>	<b>13 262 829,09</b>	<b>5 009 955,73</b>
Liquidités	13 262 829,09	5 009 955,73
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>395 183 899,10</b>	<b>224 456 536,85</b>

## PASSIF

	30/06/2023	30/06/2022
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	359 584 301,71	199 261 053,21
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		383,90
Report à nouveau (a)	652,93	496,29
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-14 032 118,94	-1 378 509,24
Résultat de l'exercice (a,b)	13 037 209,47	7 054 701,52
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *</b>	<b>358 590 045,17</b>	<b>204 938 125,68</b>
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
<b>INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé		
Autres opérations		
<b>DETTES</b>	<b>36 593 853,93</b>	<b>19 518 411,17</b>
Opérations de change à terme de devises	29 063 827,92	16 225 586,61
Autres	7 530 026,01	3 292 824,56
<b>COMPTES FINANCIERS</b>		
Concours bancaires courants		
Emprunts		
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>395 183 899,10</b>	<b>224 456 536,85</b>

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice



**HORS-BILAN AU 30/06/2023 en EUR**

	30/06/2023	30/06/2022
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

**COMPTE DE RESULTAT AU 30/06/2023 en EUR**

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Produits sur opérations financières</b>		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	178 799,16	328,81
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées	13 332 985,78	4 168 224,25
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	143,52	
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		
<b>TOTAL (1)</b>	<b>13 511 928,46</b>	<b>4 168 553,06</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 263,51	
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	6 230,64	36 554,50
Autres charges financières		269,05
<b>TOTAL (2)</b>	<b>7 494,15</b>	<b>36 823,55</b>
<b>RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)</b>	<b>13 504 434,31</b>	<b>4 131 729,51</b>
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	4 021 153,94	948 164,39
<b>RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)</b>	<b>9 483 280,37</b>	<b>3 183 565,12</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	3 553 929,10	3 871 136,40
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
<b>RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)</b>	<b>13 037 209,47</b>	<b>7 054 701,52</b>

### I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.  
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.  
La durée de l'exercice est de 12 mois.

#### Règles d'évaluation des actifs

- a) Les actions et titres assimilés sont valorisés au dernier cours de clôture connu à l'heure de valorisation du Fonds.
- b) Les obligations sont valorisées aux prix MID (correspondants à la moyenne des prix BID et des prix ASK), sur la base des cotations des contributeurs.
- c) Les titres de créances négociables sont valorisés à leur valeur actuelle, en l'absence de transactions significatives, une méthode actuarielle est appliquée. Dans le cas de TCN de durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois, la méthode linéaire peut être retenue.
- d) Les parts d'OPCVM sont valorisées à la dernière VL publiée.
- e) Les futures sur marchés organisés sont valorisés au cours de compensation.
- f) Les options sur marchés organisés sont valorisées au cours de compensation.
- g) Les dérivés de crédit sont valorisés à leur valeur actuelle, sur la base des cotations des contributeurs.
- h) Les swaps sont valorisés à leur valeur actuelle sur la base des cotations des contributeurs.
- i) Les produits OTC (dont les titres de dette et de créance) sont valorisés à leur valeur actuelle sur la base des cotations des contributeurs.
- j) Les devises au comptant sont valorisées au cours de change du jour de la VL.
- k) Les contrats de change à terme sont valorisés au cours du terme du jour de la VL.
- l) Les dépôts sont valorisés à leur valeur actuelle le jour de la VL.
- m) La Société de Gestion procédera, selon les règles d'évaluation prévues dans ce prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché (*mark-to-market*).

#### Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement

- a) La Société de Gestion a mis en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.
- b) Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».
- c) Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachats nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par la Société de Gestion en pourcentage de l'actif net, la VL peut être ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.
- d) Les paramètres de coûts de réajustement et de seuil de déclenchement sont déterminés par la Société de Gestion et revus périodiquement. Ces coûts sont estimés par la Société de Gestion sur la base des frais de transaction, des fourchettes d'achat-vente ainsi que des taxes éventuelles applicables au FCP.
- e) Il n'est pas possible de prédire avec exactitude s'il sera fait application du mécanisme d'ajustement à un moment donné dans le futur, ni la fréquence à laquelle la Société de Gestion effectuera de tels ajustements.

f) Les investisseurs sont informés que la volatilité de la VL du FCP peut ne pas refléter uniquement celle des titres détenus en portefeuille en raison de l'application du mécanisme d'ajustement.  
La VL « swinguée » est la seule valeur liquidative du FCP et la seule communiquée aux porteurs de parts du FCP. Toutefois, en cas d'existence d'une commission de surperformance, celle-ci est calculée sur la VL avant application du mécanisme d'ajustement.

## Frais de gestion

### ▪ Frais de fonctionnement et de gestion et frais de performance

	Frais facturés au FCP	Assiette	Taux barème
a	Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	Part R-Acc-EUR : 1.30% Part R-Dis-EUR : 1.30% Part I-Acc-EUR et I-Acc-USD-H : 0.65% Part F-Acc-EUR : 0.75% Part F-Dis-EUR : 0.75% Part E-Acc-EUR : 0.15%
	Frais indirects maximum	Actif net	Néant
	Commissions de mouvement Prestataire percevant des commissions : Dépositaire uniquement	Prélèvement sur chaque transaction	70€ TTC maximum sur chaque transaction
b	Frais de performance	Actif net	Pour chaque période de référence du FCP, 10% TTC de la performance positive de l'actif net du Fonds au-delà d'une performance nette annualisée du Fonds de :  Parts R-Acc-EUR et R-Dis- EUR : 3,60 % Parts F-Acc-EUR et F-Dis- EUR : 4,15 % Parts I-Acc-EUR et I-Acc- USD-H : 4,25 % Parts E-Acc-EUR : N/A  (précision à compter du 1 <sup>er</sup> juillet 2022 : sous réserve que cette performance soit supérieure à 0 au cours de chaque période de référence)

La Société de Gestion peut payer des frais supplémentaires à des tiers, étant entendu que ces frais sont calculés en pourcentage des frais de gestion financière payés à la Société de Gestion par le Fonds et ne représentent pas un engagement supplémentaire pour le Fonds. Ces tiers sont principalement les distributeurs, les agents de placement, les gestionnaires délégués, les porteurs de parts du Fonds, et peuvent aussi être des entités du groupe Tikehau.

### ▪ Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôt de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la Société de Gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées au FCP ;

## **Commission de surperformance applicable aux parts R-Acc-EUR, I-Acc-EUR, F-Acc-EUR, R-Dis-EUR, I-Acc-USD-H et F-Dis-EUR :**

### Modalités applicables jusqu'au 30 juin 2022 :

Les commissions de surperformance rémunèrent la Société de Gestion dès lors que le FCP a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au FCP.

Le montant de la commission de surperformance correspond à 10% TTC de la performance de l'Actif Net du Fonds au-delà d'une performance nette annualisée du Fonds de (i) 3,60% pour les parts R-Acc-EUR et R-Dis-EUR, (ii) 4,15% pour les parts F-Acc-EUR et F-Dis-EUR et (iii) 4,25% pour les parts I-Acc-EUR et I-Acc-USD-H calculée nette de tous frais de gestion (la « **Performance** ») selon les conditions définies ci-après.

Pour chaque catégorie de parts, la Performance, déterminée à chaque date de calcul de Valeur Liquidative, est égale à la différence positive entre (i) l'Actif Net à la date de calcul, et (ii) un actif net de référence correspondant à l'Actif Net ajusté en fonction de l'objectif de gestion de la Part concernée, après avoir tenu compte des montants de souscription et de rachat de la date de calcul du jour (l'« **Actif Net de Référence** »).

Lors du calcul de chaque valeur liquidative au cours d'un exercice comptable donné et, pour chaque catégorie de parts, le montant de la commission de surperformance sera imputé et provisionné comme suit conformément au principe du « High Water Mark » :

- i. Si la valeur liquidative de la part concernée (net des frais de gestion) est inférieure (a) à la valeur liquidative théorique calculée sur la base de l'Actif Net de Référence ou (b) à la VL HWM, il n'est pas constitué de provision pour commission de surperformance et une reprise de provision est appliquée le cas échéant (cf. ci-dessous) ;
- ii. Si la valeur liquidative de la part concernée (net des frais de gestion) est supérieure (a) à la valeur liquidative théorique calculée sur la base de l'Actif Net de Référence et (b) à la VL HWM, il est constitué une provision pour commission de surperformance au titre de la Performance.

Le paiement définitif des montants potentiellement provisionnés au titre de la commission de surperformance en faveur de la Société de Gestion intervient à l'issue de chaque période de référence telle que définie ci-après, étant précisé que, dans le cas d'une sous performance du FCP par rapport à la dernière valeur liquidative calculée, la provision est réajustée par le biais d'une reprise de provision. Les reprises de provision sont plafonnées à hauteur des dotations.

La commission de surperformance est calculée sur la base d'une période de référence qui correspond à l'exercice social du Fonds (la "**Période de Référence**") et, le cas échéant, est payable à la clôture de chaque Période de Référence. La commission de surperformance sera prélevée pour la première fois, le cas échéant, à la clôture de l'exercice se terminant le 30 juin 2021.

Lors d'un rachat de parts en cours d'exercice, la commission de surperformance qui correspond à ces parts, s'il en existe, est immédiatement cristallisée et acquise à la Société de Gestion.

### Modalités applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

S'agissant des catégories de parts assorties d'une commission de performance, comme indiqué dans le tableau ci-dessus, la Société de Gestion pourra percevoir une commission de surperformance incitative, liée à la performance et prélevée sur l'actif net de la catégorie de parts correspondante. La commission de surperformance est calculée, et le cas échéant due, séparément par catégorie de parts chaque jour de calcul de la Valeur Liquidative (chacun de ces jours, une « **Date de Valorisation** »), à l'aide de la méthode décrite ci-dessous.

### Définitions

Pour les besoins du présent paragraphe (b) :

- La période de référence (la « **Période de référence** ») est la période au cours de laquelle (i) la performance du Fonds est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence, et (ii) toute sous-performance ou la performance négative passée d'une catégorie de parts par rapport à l'indice de référence doit être récupérée avant qu'une commission de performance ne soit due.
- La Période de Référence aura une durée maximale de cinq (5) Périodes de Cristallisation (comme définie ci-dessous) glissantes, avec une résiliation anticipée à chaque date de paiement d'une commission de surperformance en faveur de la Société de Gestion (hors cas de paiements anticipés mentionnés ci-après). A l'issue de chaque Période de Référence, le mécanisme de compensation pour la sous-performance ou la performance négative passée peut être réinitialisé ;

- une période de cristallisation commence à la première Date de Valorisation de chaque exercice financier suivant la période de cristallisation précédente et se termine à la dernière Date de Valorisation du mois de juin de la même année, sous réserve de ce qui suit (la « **Période de cristallisation** »). La première Période de cristallisation d'une catégorie de parts donnée s'entend comme étant la période commençant à la date de lancement de la catégorie de parts et se terminant le 30 juin suivant.
- la Valeur Liquidative de Référence utilisée pour une Période de cristallisation donnée est définie comme la Valeur Liquidative la plus élevée au titre de laquelle une commission de performance a été calculée et payée au cours de la Période de référence, étant entendu que la Valeur Liquidative initiale d'une catégorie de parts donnée sera considérée comme sa première Valeur Liquidative de référence (la « **Valeur Liquidative de Référence** »). Si aucune commission de performance de ce type n'a été versée au cours de la Période de Référence, la Valeur Liquidative de Référence sera fixée à la Valeur Liquidative calculée à la première Date de Valorisation de la Période de référence. La Valeur Liquidative de Référence est ajustée en cas de distributions.

#### Modalités de calcul de la commission de performance

Le mécanisme applicable à la commission de surperformance repose sur la comparaison de la performance du Fonds avec celle d'un indice de référence pour la commission de performance. L'indice de référence auquel sera comparée la performance de chaque catégorie de parts ainsi que le seuil de performance à partir duquel la commission de surperformance pourra être prélevée sont indiqués dans le tableau ci-dessus. Ce mécanisme vise à garantir que la Société de Gestion ne puisse pas (i) percevoir une commission de performance en raison d'une sous-performance antérieure par rapport à l'indice de référence au cours de la Période de référence, ni (ii) réclamer des commissions de performance à moins que la Valeur Liquidative à la fin d'une Période de cristallisation soit supérieure à la Valeur Liquidative de Référence applicable.

Pour chaque catégorie de part, une commission de performance est calculée au cours de chaque Période de cristallisation en tenant compte de l'écart entre (i) la performance positive de la Valeur Liquidative d'une catégorie de parts au cours d'une Période de Cristallisation au-delà de la Valeur Liquidative de Référence (la « **Performance** ») et (ii) la performance de l'indice de référence par rapport à la Valeur Liquidative de Référence (la « **Performance de Référence** »).

En cas d'écart positif (la « **Performance Relative** »), la commission de surperformance sera calculée sur la base de cette Performance Relative et sera due à chaque fin de Période de Cristallisation concernée. Dans la mesure où la Performance est calculée par rapport à la Valeur Liquidative de Référence, une Performance Relative ne peut exister et les commissions de performance ne peuvent être payées que si la Performance est supérieure à 0 pendant toute la Période de Référence.

En outre, (i) si la catégorie de parts est fermée ou fait l'objet d'une fusion au cours d'une Période de Cristallisation et (ii) lorsque des catégories de parts sont rachetées à une date autre que celle à laquelle une commission de surperformance est payée alors que des provisions ont été constituées pour la commission de surperformance, la commission de surperformance sera en principe cristallisée à la date de l'événement déclenchant la fin de la Période de Cristallisation pour ces parts et la commission de surperformance sera payée, même si une commission de surperformance n'est plus payable à la fin de la Période de Référence en cours.

La commission de surperformance est calculée sur la base de la Valeur Liquidative par part après déduction de tous frais et commissions (mais sans tenir compte des commissions de surperformance dues et non encore payées, à l'exception de la commission de surperformance non payée au titre des parts rachetées durant la Période de Référence, tel qu'expliqué ci-après) et ajustement pour les ordres de souscription, rachat et distribution exécutés à partir de la date de la précédente Valeur Liquidative de Référence, de façon à ce que la commission de surperformance due n'en soit pas affectée.

L'indice de référence et la Performance de Référence seront réinitialisés périodiquement pour tenir compte de la durée de la Période de Référence représentant une durée maximale de cinq (5) Périodes de Cristallisation glissantes, étant précisé que cette réinitialisation porte uniquement sur la fraction de la sous-performance provenant de l'exercice fiscal écoulé (N-5) qui n'aurait pas encore été compensée au cours de la Période de référence en cours.

#### Mécanisme de constitution d'une provision pour la commission de performance

Une provision au titre de la commission de surperformance sera constituée à chaque date de calcul de la Valeur Liquidative si une commission de performance est due conformément aux paragraphes précédents. À cette fin, ces conditions seront évaluées pour chaque catégorie de parts par référence à la Performance et à la Performance de Référence au cours de la période allant du premier jour de la Période de Référence jusqu'à cette Date de Valorisation. Si aucune commission de surperformance n'est due, aucune comptabilisation ne sera effectuée au titre de la Date de Valorisation en question.

La provision pour commission de surperformance à une Date de Valorisation spécifique est calculée, le cas échéant, en multipliant la Performance Relative positive par le taux de commission de performance indiqué dans le tableau ci-dessus et le nombre de parts en circulation à ladite Date de Valorisation, et est ajustée pour tenir compte des souscriptions, rachats et distributions.

À chaque Date de Valorisation, la provision comptable constituée pour la commission de surperformance à la Date de Valorisation précédente est ajustée afin de refléter l'évolution de la Performance Relative, positive ou négative, des parts. En conséquence, à l'exception de toute commission de surperformance comptabilisée au moment où les produits des distributions ou rachats sont payés et qui est considérée comme due, les commissions de surperformance précédemment comptabilisées seront annulées par toute sous-performance ultérieure par rapport à la Performance de Référence. La provision comptable constituée pour la commission de surperformance ne peut toutefois jamais être négative et la Société de Gestion ne versera en aucun cas de l'argent au Fonds ou à tout porteur de parts de celui-ci en raison d'une telle sous-performance.

Sous réserve des dispositions ci-dessus, dès lors qu'une provision pour commissions de surperformance est comptabilisée dans l'état des opérations d'une catégorie de parts à la fin d'une Période de Cristallisation, ces commissions deviendront exigibles pour la Société de Gestion.

#### Cristallisation anticipée des commissions de performance accumulées

Dans l'hypothèse où un porteur de parts demande le rachat de ses parts avant la fin de la Période de Cristallisation, toute commission de surperformance due mais non encore payée en relation avec les parts rachetées sera immédiatement cristallisée et sera versée à la Société de Gestion à la fin de la Période de Cristallisation considérée selon la formule suivante :

*Commission de performance cristallisée à une Date de Valorisation = (nombre de parts rachetées à la Date de Valorisation / nombre total de parts à la Date de Valorisation précédente) \* commission de performance due à la Date de Valorisation précédente*

Si une catégorie de parts est clôturée ou (sous réserve du meilleur intérêt des investisseurs du Fonds ou de la catégorie de parts absorbée et absorbante fusionnée avant la fin de la Période de Cristallisation, la commission de performance accumulée à la clôture ou à la fusion de la catégorie de parts, le cas échéant, sera payée comme si la date de clôture était la fin de la Période de Cristallisation.

### **Affectation des sommes distribuables**

#### **Définition des sommes distribuables**

Les sommes distribuables sont constituées par :

#### **Le résultat :**

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

#### **Les Plus et Moins-values :**

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

**Modalités d'affectation des sommes distribuables :**

<b>Part(s)</b>	<b>Affectation du résultat net</b>	<b>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</b>
Part TIKEHAU 2027 E Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part TIKEHAU 2027 F Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part TIKEHAU 2027 F Dis EUR	Distribution	Distribution
Part TIKEHAU 2027 I Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part TIKEHAU 2027 R Acc EUR	Capitalisation	Capitalisation
Part TIKEHAU 2027 R Dis EUR	Distribution	Distribution



## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 30/06/2023 en EUR

	30/06/2023	30/06/2022
<b>ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE</b>	<b>204 938 125,68</b>	<b>38 129 236,07</b>
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	217 371 572,94	251 040 384,92
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-83 025 096,76	-60 318 705,64
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 318 921,82	713 225,37
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-12 413 247,33	-2 502 660,00
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	698 694,14	189 955,64
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-890 928,21	-418 249,65
Frais de transactions	-10 692,00	-10 788,00
Différences de change	-312 637,71	153 487,06
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	19 690 414,37	-25 185 512,33
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-4 597 007,13	-24 287 421,50
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	24 287 421,50	-898 090,83
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme		
<i>Différence d'estimation exercice N</i>		
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		-21 102,30
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-258 362,14	-16 593,54
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	9 483 280,37	3 183 565,12
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		1 882,96 (*)
<b>ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE</b>	<b>358 590 045,17</b>	<b>204 938 125,68</b>

(\*) 30/06/2022 : soulte + résultat de fusion.

### 3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

#### 3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
<b>ACTIF</b>		
<b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	281 918 887,07	78,62
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	54 230 654,13	15,12
<b>TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>	<b>336 149 541,20</b>	<b>93,74</b>
<b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>TOTAL TITRES DE CRÉANCES</b>		
<b>PASSIF</b>		
<b>OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS</b>		
<b>HORS-BILAN</b>		
<b>OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE</b>		
<b>AUTRES OPÉRATIONS</b>		
<b>TOTAL AUTRES OPÉRATIONS</b>		

#### 3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées	279 412 688,33	77,92			54 230 654,13	15,12	2 506 198,74	0,70
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							13 262 829,09	3,70
<b>PASSIF</b>								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(\*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
<b>ACTIF</b>										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées					45 091 701,12	12,57	166 748 223,87	46,50	124 309 616,21	34,67
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	13 262 829,09	3,70								
<b>PASSIF</b>										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
<b>HORS-BILAN</b>										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(\*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

### 3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2 GBP		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
<b>ACTIF</b>								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées	4 634 031,06	1,29	23 110 226,47	6,44				
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances	56 392,80	0,02	296 969,20	0,08				
Comptes financiers	89 932,45	0,03	516 710,76	0,14				
<b>PASSIF</b>								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes	4 783 943,54	1,33	23 927 485,76	6,67				
Comptes financiers								
<b>HORS-BILAN</b>								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

### 3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	30/06/2023
<b>CRÉANCES</b>		
	Achat à terme de devise	353 362,00
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	28 655 467,87
	Ventes à règlement différé	1 183 800,00
	Souscriptions à recevoir	2 582 910,94
	Coupons et dividendes en espèces	52 417,50
<b>TOTAL DES CRÉANCES</b>		<b>32 827 958,31</b>
<b>DETTES</b>		
	Vente à terme de devise	28 711 429,30
	Fonds à verser sur achat à terme de devises	352 398,62
	Achats à règlement différé	5 586 000,00
	Rachats à payer	156 501,98
	Frais de gestion fixe	667 981,09
	Frais de gestion variable	1 109 542,94
	Collatéraux	10 000,00
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>36 593 853,93</b>
<b>TOTAL DETTES ET CRÉANCES</b>		<b>-3 765 895,62</b>

### 3.6. CAPITAUX PROPRES

#### 3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
<b>Part TIKEHAU 2027 E Acc EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	498,603	49 999,91
Parts rachetées durant l'exercice	-499,789	-50 118,84
Solde net des souscriptions/rachats	-1,186	-118,93
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	498,603	
<b>Part TIKEHAU 2027 F Acc EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	140 490,934	14 142 152,88
Parts rachetées durant l'exercice	-23 301,614	-2 387 632,12
Solde net des souscriptions/rachats	117 189,320	11 754 520,76
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	192 737,900	
<b>Part TIKEHAU 2027 F Dis EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	27 274,075	2 558 398,91
Parts rachetées durant l'exercice	-354,518	-32 780,40
Solde net des souscriptions/rachats	26 919,557	2 525 618,51
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	50 746,671	
<b>Part TIKEHAU 2027 I Acc EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	262 271,064	26 759 861,64
Parts rachetées durant l'exercice	-222 191,877	-22 076 186,75
Solde net des souscriptions/rachats	40 079,187	4 683 674,89
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	487 006,344	
<b>Part TIKEHAU 2027 R Acc EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	1 679 635,055	169 185 766,47
Parts rachetées durant l'exercice	-588 436,427	-57 875 776,37
Solde net des souscriptions/rachats	1 091 198,628	111 309 990,10
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	2 645 087,091	
<b>Part TIKEHAU 2027 R Dis EUR</b>		
Parts souscrites durant l'exercice	50 225,548	4 675 393,13
Parts rachetées durant l'exercice	-6 495,567	-602 602,28
Solde net des souscriptions/rachats	43 729,981	4 072 790,85
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	93 535,618	

### 3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
<b>Part TIKEHAU 2027 E Acc EUR</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part TIKEHAU 2027 F Acc EUR</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part TIKEHAU 2027 F Dis EUR</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part TIKEHAU 2027 I Acc EUR</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part TIKEHAU 2027 R Acc EUR</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	
<b>Part TIKEHAU 2027 R Dis EUR</b> Total des commissions acquises Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises	

### 3.7. FRAIS DE GESTION

	30/06/2023
<b>Part TIKEHAU 2027 E Acc EUR</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	43,31
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part TIKEHAU 2027 F Acc EUR</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	105 790,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	64 754,34
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,46
Frais de gestion variables acquis	7 765,24
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,06
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part TIKEHAU 2027 F Dis EUR</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	24 457,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,75
Frais de gestion variables provisionnés	12 054,56
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,37
Frais de gestion variables acquis	32,22
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

	30/06/2023
<b>Part TIKEHAU 2027 I Acc EUR</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	242 054,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Frais de gestion variables provisionnés	163 684,32
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,44
Frais de gestion variables acquis	61 699,19
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,17
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part TIKEHAU 2027 R Acc EUR</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 354 621,33
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	785 208,99
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,43
Frais de gestion variables acquis	98 134,58
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,05
Rétrocessions des frais de gestion	
<b>Part TIKEHAU 2027 R Dis EUR</b>	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	74 138,36
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,30
Frais de gestion variables provisionnés	24 334,50
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,43
Frais de gestion variables acquis	2 381,32
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,04
Rétrocessions des frais de gestion	

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue.»

### 3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

#### 3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

#### 3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.



### 3.9. AUTRES INFORMATIONS

#### 3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2023
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

#### 3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	30/06/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

#### 3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
<b>Total des titres du groupe</b>			

### 3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	652,93	496,29
Résultat	13 037 209,47	7 054 701,52
Résultat avant acompte(s)		
<b>Total</b>	<b>13 037 862,40</b>	<b>7 055 197,81</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part TIKEHAU 2027 E Acc EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	1 200,28	251,95
<b>Total</b>	<b>1 200,28</b>	<b>251,95</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part TIKEHAU 2027 F Acc EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	807 036,44	283 201,45
<b>Total</b>	<b>807 036,44</b>	<b>283 201,45</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part TIKEHAU 2027 F Dis EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	197 404,55	85 539,34
Report à nouveau de l'exercice	43,86	136,43
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>197 448,41</b>	<b>85 675,77</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	50 746,671	23 827,114
Distribution unitaire	3,89	3,59
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part TIKEHAU 2027 I Acc EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	2 118 997,98	1 715 757,72
<b>Total</b>	<b>2 118 997,98</b>	<b>1 715 757,72</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part TIKEHAU 2027 R Acc EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	9 597 527,32	4 820 700,62
<b>Total</b>	<b>9 597 527,32</b>	<b>4 820 700,62</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part TIKEHAU 2027 R Dis EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution	315 215,03	149 416,91
Report à nouveau de l'exercice	436,94	193,39
Capitalisation		
<b>Total</b>	<b>315 651,97</b>	<b>149 610,30</b>
<b>Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	93 535,618	49 805,637
Distribution unitaire	3,37	3,00
<b>Crédit d'impôt</b>		
<b>Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>		

**Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes**

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		383,90
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-14 032 118,94	-1 378 509,24
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
<b>Total</b>	<b>-14 032 118,94</b>	<b>-1 378 125,34</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part TIKEHAU 2027 E Acc EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-836,44	-375,17
<b>Total</b>	<b>-836,44</b>	<b>-375,17</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part TIKEHAU 2027 F Acc EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-789 672,25	-49 042,19
<b>Total</b>	<b>-789 672,25</b>	<b>-49 042,19</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part TIKEHAU 2027 F Dis EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-192 283,78	-13 719,29
<b>Total</b>	<b>-192 283,78</b>	<b>-13 719,29</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part TIKEHAU 2027 I Acc EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-1 999 988,71	-291 327,25
<b>Total</b>	<b>-1 999 988,71</b>	<b>-291 327,25</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part TIKEHAU 2027 R Acc EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-10 696 929,60	-995 498,76
<b>Total</b>	<b>-10 696 929,60</b>	<b>-995 498,76</b>

	30/06/2023	30/06/2022
<b>Part TIKEHAU 2027 R Dis EUR</b>		
<b>Affectation</b>		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	-352 408,16	-28 162,68
<b>Total</b>	<b>-352 408,16</b>	<b>-28 162,68</b>

### 3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
<b>Actif net Global en EUR</b>	<b>38 129 236,07</b>	<b>204 938 125,68</b>	<b>358 590 045,17</b>
<b>Part TIKEHAU 2027 E Acc EUR en EUR</b>			
Actif net		47 282,70	50 632,88
Nombre de titres		499,789	498,603
Valeur liquidative unitaire		94,60	101,54
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,75	-1,67
Capitalisation unitaire sur résultat		0,50	2,40
<b>Part TIKEHAU 2027 F Acc EUR en EUR</b>			
Actif net	4 191 733,14	7 268 745,89	20 235 259,95
Nombre de titres	37 064,635	75 548,580	192 737,900
Valeur liquidative unitaire	113,09	96,21	104,98
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,54	-0,64	-4,09
Capitalisation unitaire sur résultat	3,06	3,74	4,18
<b>Part TIKEHAU 2027 F Dis EUR en EUR</b>			
Actif net	141 105,90	2 158 798,94	4 820 219,17
Nombre de titres	1 246,512	23 827,114	50 746,671
Valeur liquidative unitaire	113,20	90,60	94,98
Distribution unitaire sur +/- values nettes	3,59		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,57	-3,78
Distribution unitaire sur résultat	3,14	3,59	3,89
Crédit d'impôt unitaire			
<b>Part TIKEHAU 2027 I Acc EUR en EUR</b>			
Actif net	12 596 685,84	43 066 621,27	51 287 969,18
Nombre de titres	111 298,558	446 927,157	487 006,344
Valeur liquidative unitaire	113,17	96,36	105,31
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,54	-0,65	-4,10
Capitalisation unitaire sur résultat	3,16	3,83	4,35

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023
<b>Part TIKEHAU 2027 R Acc EUR en EUR</b>			
Actif net	20 699 707,17	147 911 780,78	273 355 932,89
Nombre de titres	183 969,220	1 553 888,463	2 645 087,091
Valeur liquidative unitaire	112,51	95,18	103,34
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	3,55	-0,64	-4,04
Capitalisation unitaire sur résultat	2,49	3,10	3,62
<b>Part TIKEHAU 2027 R Dis EUR en EUR</b>			
Actif net	500 004,02	4 484 896,10	8 840 031,10
Nombre de titres	4 435,590	49 805,637	93 535,618
Valeur liquidative unitaire	112,72	90,04	94,50
Distribution unitaire sur +/- values nettes	3,58		
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes		-0,56	-3,76
Distribution unitaire sur résultat	2,73	3,00	3,37
Crédit d'impôt unitaire			

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>				
<b>Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>				
<b>ALLEMAGNE</b>				
CHEPLAPHARM ARZNEIMITTEL 4.375% 15-01-28	EUR	4 000 000	3 757 163,62	1,04
CMZB FRANCFORT 6.125% PERP	EUR	4 600 000	4 280 658,97	1,20
DEUTSCHE BK 10.0% PERP	EUR	4 600 000	4 656 373,38	1,30
IKB DEUTSCHE INDUSTRIEBANK AG EUSA5+3.617% 31-01-28	EUR	3 500 000	2 889 362,76	0,81
PRESTIGEBID E3R+6.0% 15-07-27	EUR	4 500 000	4 634 350,12	1,29
TELE COLUMBUS AG 3.875% 02-05-25	EUR	4 500 000	3 072 739,24	0,86
VERTICAL HOLD 6.625% 15-07-28	EUR	4 450 000	3 568 310,44	0,99
<b>TOTAL ALLEMAGNE</b>			<b>26 858 958,53</b>	<b>7,49</b>
<b>AUTRICHE</b>				
ERSTE GR BK 5.125% PERP EMTN	EUR	4 600 000	4 142 703,95	1,15
SAPPI PAPIER 3.625% 15-03-28	EUR	4 000 000	3 571 338,14	1,00
<b>TOTAL AUTRICHE</b>			<b>7 714 042,09</b>	<b>2,15</b>
<b>BELGIQUE</b>				
AZELIS FINANCE NV 5.75% 15-03-28	EUR	4 000 000	4 086 404,16	1,14
KBC GROUPE 4.25% PERP	EUR	3 200 000	2 795 844,31	0,78
<b>TOTAL BELGIQUE</b>			<b>6 882 248,47</b>	<b>1,92</b>
<b>ESPAGNE</b>				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 6.0% PERP	EUR	2 000 000	1 756 240,11	0,49
BANCO DE BADELL 5.0% PERP	EUR	4 000 000	3 022 708,00	0,84
BANCO DE CREDITO SOCIAL 8.0% 22-09-26	EUR	4 000 000	4 322 463,33	1,21
FOOD SERVICE PROJECT SL 5.5% 21-01-27	EUR	4 500 000	4 416 155,72	1,24
IBERCAJA 9.125% PERP	EUR	4 600 000	4 414 606,78	1,23
MASARIA INVESTMENTS SAU E3R+7.5% 31-03-28	EUR	4 500 000	4 602 392,60	1,28
UNICAJA BAN 4.875% PERP	EUR	3 600 000	2 548 708,17	0,71
<b>TOTAL ESPAGNE</b>			<b>25 083 274,71</b>	<b>7,00</b>
<b>ETATS-UNIS</b>				
DEUT POST CMS10R+0.125% PERP	EUR	2 000 000	1 412 212,90	0,39
EMERALD DEBT MERGER SUB LLC 6.375% 15-12-30	EUR	4 500 000	4 542 677,55	1,27
FORD MOTOR CREDIT 6.125% 15-05-28	EUR	4 500 000	4 664 400,42	1,30
LIBERTY MUTUAL GROUP 3.625% 23-05-59	EUR	3 000 000	2 868 357,38	0,80
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 5.375% 01-10-29	EUR	3 500 000	2 509 573,94	0,70
OLYMPUS WATER US HOLDING CORPORATION 9.625% 15-11-28	EUR	825 000	799 793,30	0,22
SCIL IV LLC SCIL USA HOLDINGS LLC 4.375% 01-11-26	EUR	2 950 000	2 686 171,03	0,75
<b>TOTAL ETATS-UNIS</b>			<b>19 483 186,52</b>	<b>5,43</b>
<b>FINLANDE</b>				
SPA HOLDINGS 3 OY 3.625% 04-02-28	EUR	4 000 000	3 368 588,81	0,93
<b>TOTAL FINLANDE</b>			<b>3 368 588,81</b>	<b>0,93</b>
<b>FRANCE</b>				
AIR FR KLM 7.25% 31-05-26 EMTN	EUR	4 000 000	4 147 182,13	1,16
ALAIN AFFLELOU 4.25% 19-05-26	EUR	4 000 000	3 861 453,52	1,08
BANIJAY GROUP SAS 6.5% 01-03-26	EUR	4 000 000	4 072 878,21	1,13
BNP PAR 7.375% PERP	EUR	3 000 000	2 931 686,83	0,82



### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CA 7.25% PERP EMTN	EUR	3 600 000	3 596 217,80	1,00
CLARIANE 4.125% PERP	GBP	600 000	568 344,26	0,16
EDF 7.5% PERP EMTN	EUR	3 000 000	3 187 464,61	0,89
ELIOR GROUP SCA 3.75% 15-07-26	EUR	4 000 000	3 387 642,03	0,94
GOLDSTORY SASU 5.375% 01-03-26	EUR	4 000 000	3 946 351,85	1,10
ILIAD HOLDING HOLD 5.125% 15-10-26	EUR	4 000 000	3 877 847,47	1,08
KAPLA E3R+5.5% 15-07-27	EUR	2 600 000	2 684 528,09	0,75
KAPLA HOLDING 3.375% 15-12-26	EUR	1 900 000	1 735 518,75	0,48
LABORATOIRE EIMER SELARL 5.0% 01-02-29	EUR	3 500 000	2 639 544,43	0,74
LOUVRE BIDCO SAS E3R+6.5% 15-02-27	EUR	4 000 000	3 662 535,38	1,02
LOXAM SAS 5.75% 15-07-27	EUR	5 200 000	4 788 186,43	1,34
MIDCO GB SASU 7.75% 01-11-27	EUR	4 500 000	4 307 815,08	1,20
MOBILUX FINANCE SAS 4.25% 15-07-28	EUR	4 500 000	3 971 142,13	1,11
NOVAFIVES 5.0% 15-06-25	EUR	4 000 000	3 745 257,72	1,05
PARTS EUROPE E3R+4.0% 20-07-27	EUR	4 000 000	4 077 940,68	1,13
SG 7.875% PERP EMTN	EUR	3 000 000	2 987 928,72	0,84
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>68 177 466,12</b>	<b>19,02</b>
<b>IRLANDE</b>				
AIB GROUP 6.25% PERP	EUR	4 600 000	4 364 265,80	1,22
BANK OF CYPRUS 11.875% PERP	EUR	4 000 000	4 071 574,66	1,13
BK IRELAND GROUP 6.0% PERP	EUR	4 600 000	4 449 857,63	1,24
MERLLN 4 1/2 11/15/27	EUR	4 000 000	3 522 404,64	0,98
PERMANENT TSB GROUP 13.25% PERP	EUR	2 340 000	2 671 563,91	0,75
PERMANENT TSB GROUP 6.625% 25-04-28	EUR	1 400 000	1 420 863,24	0,40
<b>TOTAL IRLANDE</b>			<b>20 500 529,88</b>	<b>5,72</b>
<b>ISLANDE</b>				
ARION BANK 7.25% 25-05-26	EUR	4 000 000	4 016 048,91	1,12
ISLANDSBANKI HF 7.375% 17-05-26	EUR	1 700 000	1 727 775,08	0,48
<b>TOTAL ISLANDE</b>			<b>5 743 823,99</b>	<b>1,60</b>
<b>ITALIE</b>				
CENTURION BID 11.125% 15-05-28	EUR	1 250 000	1 278 244,32	0,36
ENGINEERING INGEGNERIA INFORMATICA 5.875% 30-09-26	EUR	2 500 000	2 304 337,84	0,64
FABBRICA ITA SINTETICI 5.625% 01-08-27	EUR	4 000 000	3 694 665,28	1,03
GAMENET GROUP 7.125% 01-06-28	EUR	4 500 000	4 635 942,26	1,29
INTESA SANPAOLO 7.75% PERP	EUR	4 600 000	4 629 750,05	1,29
ITELYUM REGENERATION 4.625% 01-10-26	EUR	4 000 000	3 771 024,39	1,06
LIBRA GROUP 5.0% 15-05-27	EUR	3 000 000	2 598 014,03	0,72
MONTE PASCHI 6.75% 02-03-26	EUR	3 500 000	3 589 716,94	1,00
NW GLOBAL VENDING E3R+4.25% 01-11-26	EUR	4 500 000	4 453 318,42	1,25
PAGANINI BID E3RJ+4.25% 30-10-28	EUR	4 000 000	4 014 592,95	1,12
RIMINI BID E3R+5.25% 14-12-26	EUR	4 500 000	4 368 839,48	1,21
SHIBA BID 4.5% 31-10-28	EUR	4 000 000	3 577 697,52	0,99
SOFIMA HOLDING S.P.A	EUR	4 000 000	3 596 407,19	1,01
SPACE4 GUALA CLOSURES 3.25% 15-06-28	EUR	4 500 000	4 040 470,93	1,13
<b>TOTAL ITALIE</b>			<b>50 553 021,60</b>	<b>14,10</b>
<b>JERSEY</b>				
WEST CHINA CEMENT 4.95% 08-07-26	USD	1 300 000	940 534,93	0,26
<b>TOTAL JERSEY</b>			<b>940 534,93</b>	<b>0,26</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>LUXEMBOURG</b>				
ALTICE FIN 4.75% 15-01-28	EUR	2 350 000	1 630 591,12	0,45
ARD FINANCE SA 5.0% 30-06-27	EUR	5 000 000	3 897 605,98	1,09
CIRSA FINANCE INTL SARL 10.375% 30-11-27	EUR	4 000 000	4 424 726,05	1,24
DEUCE FIN 5.5% 15-06-27	GBP	1 450 000	1 445 073,79	0,40
GARFUNKELUX HOLDCO 3 6.75% 01-11-25	EUR	4 500 000	3 363 337,44	0,94
INPOST 2.25% 15-07-27	EUR	4 500 000	3 957 854,85	1,10
KLEOPATRA HOLDINGS 2 SCA 6.5% 01-09-26	EUR	2 350 000	1 581 914,61	0,44
MONITCHEM HOLDCO 3 8.75% 01-05-28	EUR	2 200 000	2 214 361,37	0,62
PICARD BOND 5.375% 01-07-27	EUR	4 000 000	3 512 119,54	0,98
<b>TOTAL LUXEMBOURG</b>			<b>26 027 584,75</b>	<b>7,26</b>
<b>PAYS-BAS</b>				
AEGON NV AUTRE R+0.1% PERP	EUR	4 000 000	3 114 708,29	0,87
IPD 3 BV 8.0% 15-06-28	EUR	3 725 000	3 822 532,11	1,06
SUMMER BIDCO BV 9.0% 15-11-25	EUR	2 342 310	2 506 198,74	0,70
UNITED GROUP BV 4.625% 15-08-28	EUR	1 650 000	1 366 182,51	0,38
<b>TOTAL PAYS-BAS</b>			<b>10 809 621,65</b>	<b>3,01</b>
<b>PORTUGAL</b>				
BCP 6.888% 07-12-27 EMTN	EUR	3 500 000	3 411 178,07	0,95
BCP 8.5% 25-10-25 EMTN	EUR	4 400 000	4 807 207,03	1,34
<b>TOTAL PORTUGAL</b>			<b>8 218 385,10</b>	<b>2,29</b>
<b>ROYAUME-UNI</b>				
ALLWYN ENTERTAINMENT FINANCING UK 7.25% 30-04-30	EUR	1 900 000	1 958 275,35	0,55
ANACAP FIN EU SA E3R+5.0% 01-08-24	EUR	3 150 000	2 235 554,31	0,62
BARCLAYS 8.875% PERP	GBP	4 400 000	4 752 948,82	1,33
LLOYDS BANKING GROUP 8.5% PERP	GBP	4 200 000	4 556 573,43	1,27
MAISON FIN 6.0% 31-10-27	GBP	2 850 000	2 610 525,65	0,73
OCADO GROUP 3.875% 08-10-26	GBP	3 450 000	3 234 376,77	0,90
PEOPLECERT WISDOM ISSUER 5.75% 15-09-26	EUR	4 000 000	3 954 935,33	1,10
PEU FIN 7.25% 01-07-28	EUR	3 300 000	3 314 795,46	0,93
SHERWOOD FINANCING 4.5% 15-11-26	EUR	2 000 000	1 732 372,60	0,49
SHERWOOD FINANCING 6.0% 15-11-26	GBP	2 000 000	1 974 990,26	0,55
STANDARD CHARTERED PLC L3RUSD+1.51% PERP	USD	4 300 000	3 693 496,13	1,02
VICTORIA 3.625% 24-08-26	EUR	2 650 000	2 229 957,80	0,62
VIRGIN MONEY UK 8.25% PERP	GBP	4 000 000	3 967 393,49	1,10
<b>TOTAL ROYAUME-UNI</b>			<b>40 216 195,40</b>	<b>11,21</b>
<b>SUEDE</b>				
APOLLO SWEDISH BIDCO AB E3R+5.0% 05-07-29	EUR	4 500 000	4 378 477,72	1,23
INTRUM AB 3.5% 15-07-26 EMTN	EUR	3 650 000	2 783 816,80	0,77
REN10 HOLDING AB E3R+4.375% 01-02-27	EUR	4 000 000	4 008 344,30	1,12
VERISURE HOLDING AB 9.25% 15-10-27	EUR	2 000 000	2 175 075,30	0,61
VERISURE MIDHOLDING AB 5.25% 15-02-29	EUR	2 500 000	2 226 364,53	0,62
<b>TOTAL SUEDE</b>			<b>15 572 078,65</b>	<b>4,35</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b>			<b>336 149 541,20</b>	<b>93,74</b>
<b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>			<b>336 149 541,20</b>	<b>93,74</b>

### 3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
<b>Organismes de placement collectif</b>				
<b>OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>				
<b>FRANCE</b>				
ECOFI TRESORERIE	EUR	1 190	12 943 570,50	3,61
<b>TOTAL FRANCE</b>			<b>12 943 570,50</b>	<b>3,61</b>
<b>TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays</b>			<b>12 943 570,50</b>	<b>3,61</b>
<b>TOTAL Organismes de placement collectif</b>			<b>12 943 570,50</b>	<b>3,61</b>
<b>Créances</b>			<b>33 107 958,31</b>	<b>9,23</b>
<b>Dettes</b>			<b>-36 873 853,93</b>	<b>-10,28</b>
<b>Comptes financiers</b>			<b>13 262 829,09</b>	<b>3,70</b>
<b>Actif net</b>			<b>358 590 045,17</b>	<b>100,00</b>

Part TIKEHAU 2027 R Dis EUR	EUR	93 535,618	94,50
Part TIKEHAU 2027 F Dis EUR	EUR	50 746,671	94,98
Part TIKEHAU 2027 R Acc EUR	EUR	2 645 087,091	103,34
Part TIKEHAU 2027 F Acc EUR	EUR	192 737,900	104,98
Part TIKEHAU 2027 E Acc EUR	EUR	498,603	101,54
Part TIKEHAU 2027 I Acc EUR	EUR	487 006,344	105,31

## COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU REGIME FISCAL DU COUPON

Décomposition du coupon : Part TIKEHAU 2027 F Dis EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	197 404,55	EUR	3,89	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>197 404,55</b>	<b>EUR</b>	<b>3,89</b>	<b>EUR</b>

Décomposition du coupon : Part TIKEHAU 2027 R Dis EUR

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	315 215,03	EUR	3,37	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire				
Revenus non déclarables et non imposables				
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values				
<b>TOTAL</b>	<b>315 215,03</b>	<b>EUR</b>	<b>3,37</b>	<b>EUR</b>

## 7. ANNEXE(S)

Part : E-Acc-EUR - Isin : FR0013505468

# Tikehau 2027

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

<b>Nom du produit</b>	Tikehau 2027 (le « Fonds »)
<b>Initiateur du PRIIP</b>	Tikehau Investment Management SAS (la « Société de Gestion »), une société de gestion française agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-07000006, faisant partie du groupe Tikehau Capital.
<b>Contact</b>	<a href="https://www.tikehaucapital.com/">https://www.tikehaucapital.com/</a> Pour de plus d'information : +33 (0)153590500 Client-Service@tikehaucapital.com
<b>ISIN</b>	Part E-Acc-EUR FR0013505468
<b>Autorité compétente</b>	Autorité des Marchés Financiers
<i>Date de dernière mise à jour : 26 avril 2023</i>	

## En quoi consiste ce produit ?

### TYPE

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français, constitué sous la forme d'un fonds commun de placement.

Le Fonds est soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Dépositaire : CACEIS Bank

Le prospectus du Fonds, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération sont adressés sur simple demande du porteur auprès de : Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau 75008 Paris / Tel : 01 53 59 05 00 / E-mail : client-service@tikehaucapital.com et sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : <http://www.tikehaucapital.com>.

La valeur liquidative est calculée de manière quotidienne et est disponible sur le site de la Société de Gestion.

### DURÉE

Le Fonds a une durée de vie de 99 ans. Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion. Le Fonds peut également faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative de la Société de Gestion. Les modalités de dissolution du Fonds sont plus amplement détaillées dans le prospectus du Fonds.

### OBJECTIFS

L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure à 4,75 % sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum. Le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027. En fonction des conditions de marché, la Société de Gestion pourra également, avant l'échéance du 31 décembre 2027, procéder à une liquidation ou une fusion du Fonds. Cet objectif fondé sur des hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion, tient compte des risques de défaut et frais, y compris de couverture. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en cas d'évolution défavorable, en particulier sur les cas de défaut, l'objectif de performance pourrait ne pas être atteint.

La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille composé principalement d'obligations, dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2027 sera inférieure ou égale à 6 mois, ou de titres de créances négociables. Cet objectif pourra ne pas être atteint en cas de défaut ou si les réinvestissements ultérieurs ne peuvent se faire à un tel rendement. Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de dettes à haut rendement dits spéculatifs ("*High Yield*"), ou dans des titres appartenant à la catégorie « *investment grade* » (présentant un risque de crédit mais également de rendement plus faible), émis par des sociétés des secteurs privé ou public, sans restriction de zone géographique ou de secteur d'activité. L'objectif initial est de percevoir les revenus générés par le portefeuille et de chercher à les optimiser par l'intermédiaire d'instruments dérivés (contrats financiers) en procédant notamment à des opérations d'échange (swap) de taux. Ces instruments serviront également à couvrir partiellement ou totalement le risque de change, avec toutefois un risque de change de 10% maximum de l'actif net. Le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés jusqu'à 100% de son actif net (conduisant à une exposition totale maximale aux produits de taux de 200% de son actif net).

Le Fonds pourra investir (i) jusqu'à 20% de l'actif net dans des titres "*High Yield*" dont la notation à leur date d'acquisition est inférieure à CCC+ (selon l'analyse de la Société de Gestion qui est indépendante de la notation issue des agences de notation), étant précisé que la part de ces titres pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net en cas de dégradation de notations de certains titres déjà en portefeuille, (ii) jusqu'à 25% de l'actif net dans des obligations subordonnées financières, y inclus des obligations convertibles contingentes (dites « CoCos » ou « *Contingent Convertibles* »). La Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou d'identification d'une augmentation du risque de défaut d'un émetteur. Le Fonds pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net, en OPC français ou étrangers et/ou en fonds d'investissement de droit étranger (y compris gérés par la Société de Gestion). L'exposition au risque marché actions pourra représenter jusqu'à 10% de l'actif du Fonds. La fourchette de sensibilité au marché des taux sera comprise entre -2 et 8.

Durée de placement recommandée : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le terme de l'horizon d'investissement recommandé de 5 ans, étant rappelé que le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027.

Période de souscription : le Fonds sera fermé à la souscription le 31 décembre 2024 à 12h00 (heure de Paris). A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur. La période de souscription pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion.

Les ordres de souscription/rachat sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée quotidiennement. Ils doivent être reçus par le dépositaire avant 12 heures (sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier), le jour de détermination de la valeur liquidative (J) et réglés en J+2 ouvrés. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit *Gates*) peut être déclenché par la Société de Gestion (voir le prospectus).

Les porteurs de Fonds peuvent obtenir le remboursement de leurs parts du Fonds quotidiennement sur demande, conformément aux dispositions du prospectus.

Le montant minimum de souscription de la part E-Acc-EUR est de 100 EUR. La part E-Acc-EUR capitalise ses revenus.

## INVESTISSEURS DE DETAILS VISES

Cette catégorie de part est exclusivement réservée aux mandataires sociaux et salariés (investissant soit directement, soit par le biais de toutes sociétés qu'ils contrôlent), sociétés ou fonds placés sous le contrôle (i) de la Société de Gestion ou (ii) de toute société du groupe Tikehau Capital, recherchant du rendement sur un horizon de placement d'au moins 5 ans et capables de supporter une perte totale du capital investi.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait m'apporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans selon la période de détention recommandée

L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») vous guide sur le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il montre la probabilité que le produit soit déprécié en raison des mouvements du marché ou parce que nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse

- L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer ;
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

Les principaux risques du fonds sont le risque de perte en capital, de contrepartie, de liquidité, en matière de durabilité et le risque de crédit. Pour une description complète et détaillée de l'ensemble des risques, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds. La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**AVERTISSEMENT: CE FONDS PEUT INVESTIR 100% DE SON ACTIF DANS DES OBLIGATIONS DE FAIBLE QUALITÉ DE CRÉDIT ET PRÉSENTE DONC UN RISQUE DE CRÉDIT TRÈS ÉLEVÉ.**

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne au cours des 5 ans dernières années

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 500 €	7 730 €
	Rendement annuel moyen	-15,00 %	-5,02 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 500 €	8 960 €
	Rendement annuel moyen	-15,00 %	-2,17 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 450 €	12 270 €
	Rendement annuel moyen	4,50 %	4,18 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 230 €	13 620 €
	Rendement annuel moyen	22,30 %	6,37 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

## Que se passe-t-il si Tikehau Investment Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

La Société de Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des marchés financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres, destinées à limiter tout risque de défaillance. Il est néanmoins précisé que le patrimoine du Fonds est distinct de celui de la Société de Gestion et que, ce faisant, toute défaillance de la Société de Gestion n'entraîne pas de défaillance corrélative du Fonds, la gestion du Fonds pouvant en effet être transférée à une autre société de gestion.

Le risque de défaut du Fonds demeure donc lié au risque de défaut des actifs qu'il détient dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement. Les pertes potentielles de tout investisseur en lien avec ce risque de défaut ne sont pas couvertes par un régime de garantie ou de compensation de l'investisseur.

Il est également précisé que, l'établissement de crédit Caceis Bank, en sa qualité de dépositaire du Fonds responsable de la bonne garde des actifs (le « **Dépositaire** ») peut présenter un risque de défaut, auquel cas les actifs ainsi conservés par le Dépositaire pourraient être perdus. Ce risque de perte des actifs est néanmoins limité du fait de l'application des règles prévues par la réglementation applicable, notamment en matière de ségrégation des actifs. Le Dépositaire est responsable en cas de manquement par négligence ou intentionnel à ses obligations.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

- Nous avons supposé qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	N/A	N/A
Réduction du rendement par an (*)	N/A	N/A chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,18 % avant déduction des coûts et de N/A après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

### COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	0,00 % Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	Jusqu'à 0,00 €
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	Jusqu'à 0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	0,15 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	15,00 €
<b>Coûts de transaction</b>	1,22 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	121,70 €
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	N/A Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0,00 €

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : **5 ans**

La période de détention recommandée est la durée minimale conseillée afin de maximiser la probabilité de parvenir aux objectifs visés par la stratégie. Vous pouvez demander le rachat de vos parts sans frais à tout moment.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant le comportement de votre agent de distribution doit être adressée à cet agent, avec copie à Tikehau Investment Management, en utilisant les coordonnées indiquées ci-dessous.

Toute réclamation concernant la Société de Gestion doit être adressée par écrit à Tikehau Investment Management, 32 rue de Monceau, 75008 Paris, France ou envoyée à l'adresse électronique suivante [client-service@tikehaucapital.com](mailto:client-service@tikehaucapital.com). L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet [www.tikehaucapital.com](http://www.tikehaucapital.com)

## Autres informations pertinentes

Des informations sur les performances passées du Fonds en annexe des présentes. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Conformément à la réglementation applicable, le prospectus du Fonds, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération sont adressés sur simple demande du porteur auprès de : Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau 75008 Paris / Tel : 01 53 59 05 00 / E-mail : [client-service@tikehaucapital.com](mailto:client-service@tikehaucapital.com) et sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : <http://www.tikehaucapital.com>.

Le Fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du Fonds ou sur le site internet de la société.



# Tikehau 2027

Part E-Acc-EUR (ISIN FR0013505468)  
Cet OPCVM est géré par Tikehau Investment Management

## Performances passées

La part n'a pas été souscrite ou n'a pas d'historique de plus de 12 mois, condition réglementaire nécessaire à la publication d'une performance passée

Le Fonds a été créé le 28/04/2020.  
La part E-Acc-EUR a été créée le 28/04/2020.  
Les performances ci-contre sont exprimées en pourcentage.  
Les performances du Fonds sont présentées après déduction de tous les frais prélevés, et calculées chaque année dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.  
La devise de référence est EUR.  
La part n'a pas été souscrite ou n'a pas d'historique de plus de 12 mois, condition réglementaire nécessaire à la publication d'une performance passée.

Part : R-Dis-EUR - Isin : FR0013505492

# Tikehau 2027

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

<b>Nom du produit</b>	Tikehau 2027 (le « Fonds »)
<b>Initiateur du PRIIP</b>	Tikehau Investment Management SAS (la « Société de Gestion »), une société de gestion française agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-07000006, faisant partie du groupe Tikehau Capital.
<b>Contact</b>	<a href="https://www.tikehaucapital.com/">https://www.tikehaucapital.com/</a> Pour de plus d'information : +33 (0)153590500 Client-Service@tikehaucapital.com
<b>ISIN</b>	Part R-Dis-EUR FR0013505492
<b>Autorité compétente</b>	Autorité des Marchés Financiers
<i>Date de dernière mise à jour : 26 avril 2023</i>	

## En quoi consiste ce produit ?

### TYPE

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français, constitué sous la forme d'un fonds commun de placement.

Le Fonds est soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Dépositaire : CACEIS Bank

Le prospectus du Fonds, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération sont adressés sur simple demande du porteur auprès de : Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau 75008 Paris / Tel : 01 53 59 05 00 / E-mail : client-service@tikehaucapital.com et sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : <http://www.tikehaucapital.com>.

La valeur liquidative est calculée de manière quotidienne et est disponible sur le site de la Société de Gestion.

### DURÉE

Le Fonds a une durée de vie de 99 ans. Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion. Le Fonds peut également faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative de la Société de Gestion. Les modalités de dissolution du Fonds sont plus amplement détaillées dans le prospectus du Fonds.

### OBJECTIFS

L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure à 3,60 % sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum. Le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027. En fonction des conditions de marché, la Société de Gestion pourra également, avant l'échéance du 31 décembre 2027, procéder à une liquidation ou une fusion du Fonds. Cet objectif fondé sur des hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion, tient compte des risques de défaut et frais, y compris de couverture. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en cas d'évolution défavorable, en particulier sur les cas de défaut, l'objectif de performance pourrait ne pas être atteint.

La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille composé principalement d'obligations, dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2027 sera inférieure ou égale à 6 mois, ou de titres de créances négociables. Cet objectif pourra ne pas être atteint en cas de défaut ou si les réinvestissements ultérieurs ne peuvent se faire à un tel rendement. Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de dettes à haut rendement dits spéculatifs ("High Yield"), ou dans des titres appartenant à la catégorie « investment grade » (présentant un risque de crédit mais également de rendement plus faible), émis par des sociétés des secteurs privé ou public, sans restriction de zone géographique ou de secteur d'activité. L'objectif initial est de percevoir les revenus générés par le portefeuille et de chercher à les optimiser par l'intermédiaire d'instruments dérivés (contrats financiers) en procédant notamment à des opérations d'échange (swap) de taux. Ces instruments serviront également à couvrir partiellement ou totalement le risque de change, avec toutefois un risque de change de 10% maximum de l'actif net. Le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés jusqu'à 100% de son actif net (conduisant à une exposition totale maximale aux produits de taux de 200% de son actif net).

Le Fonds pourra investir (i) jusqu'à 20% de l'actif net dans des titres "High Yield" dont la notation à leur date d'acquisition est inférieure à CCC+ (selon l'analyse de la Société de Gestion qui est indépendante de la notation issue des agences de notation), étant précisé que la part de ces titres pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net en cas de dégradation de notations de certains titres déjà en portefeuille, (ii) jusqu'à 25% de l'actif net dans des obligations subordonnées financières, y inclus des obligations convertibles contingentes (dites « CoCos » ou « Contingent Convertibles »). La Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou d'identification d'une augmentation du risque de défaut d'un émetteur. Le Fonds pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net, en OPC français ou étrangers et/ou en fonds d'investissement de droit étranger (y compris gérés par la Société de Gestion). L'exposition au risque marché actions pourra représenter jusqu'à 10% de l'actif du Fonds. La fourchette de sensibilité au marché des taux sera comprise entre -2 et 8.

Durée de placement recommandée : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le terme de l'horizon d'investissement recommandé de 5 ans, étant rappelé que le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027.

Période de souscription : le Fonds sera fermé à la souscription le 31 décembre 2024 à 12h00 (heure de Paris). A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur. La période de souscription pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion.

Les ordres de souscription/rachat sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée quotidiennement. Ils doivent être reçus par le dépositaire avant 12 heures (sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier), le jour de détermination de la valeur liquidative (J) et réglés en J+2 ouvrés. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit *Gates*) peut être déclenché par la Société de Gestion (voir le prospectus).

Les porteurs de Fonds peuvent obtenir le remboursement de leurs parts du Fonds quotidiennement sur demande, conformément aux dispositions du prospectus.

Le montant minimum de souscription de la part R-Dis-EUR est de 100 EUR. La part R-Dis-EUR distribue ses revenus.

## INVESTISSEURS DE DETAILS VISES

Tout investisseur privé ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement, recherchant du rendement sur un horizon de placement d'au moins 5 ans et capable de supporter une perte totale du capital investi.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait m'apporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans selon la période de détention recommandée

L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») vous guide sur le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il montre la probabilité que le produit soit déprécié en raison des mouvements du marché ou parce que nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse

- L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer ;
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

Les principaux risques du fonds sont le risque de perte en capital, de contrepartie, de liquidité, en matière de durabilité et le risque de crédit. Pour une description complète et détaillée de l'ensemble des risques, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds. La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**AVERTISSEMENT: CE FONDS PEUT INVESTIR 100% DE SON ACTIF DANS DES OBLIGATIONS DE FAIBLE QUALITÉ DE CRÉDIT ET PRÉSENTE DONC UN RISQUE DE CRÉDIT TRÈS ÉLEVÉ.**

### SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne au cours des 5 ans dernières années

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 847 €	6 612 €
	Rendement annuel moyen	-21,53 %	-7,94 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 847 €	7 316 €
	Rendement annuel moyen	-21,53 %	-6,06 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 117 €	10 502 €
	Rendement annuel moyen	1,17 %	0,99 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 698 €	11 696 €
	Rendement annuel moyen	16,98 %	3,18 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

## Que se passe-t-il si Tikehau Investment Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

La Société de Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des marchés financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres, destinées à limiter tout risque de défaillance. Il est néanmoins précisé que le patrimoine du Fonds est distinct de celui de la Société de Gestion et que, ce faisant, toute défaillance de la Société de Gestion n'entraîne pas de défaillance corrélative du Fonds, la gestion du Fonds pouvant en effet être transférée à une autre société de gestion.

Le risque de défaut du Fonds demeure donc lié au risque de défaut des actifs qu'il détient dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement. Les pertes potentielles de tout investisseur en lien avec ce risque de défaut ne sont pas couvertes par un régime de garantie ou de compensation de l'investisseur.

Il est également précisé que, l'établissement de crédit Caceis Bank, en sa qualité de dépositaire du Fonds responsable de la bonne garde des actifs (le « **Dépositaire** ») peut présenter un risque de défaut, auquel cas les actifs ainsi conservés par le Dépositaire pourraient être perdus. Ce risque de perte des actifs est néanmoins limité du fait de l'application des règles prévues par la réglementation applicable, notamment en matière de ségrégation des actifs. Le Dépositaire est responsable en cas de manquement par négligence ou intentionnel à ses obligations.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps

## COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

- Nous avons supposé qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	583,70 €	N/A
Réduction du rendement par an (*)	5,84 %	N/A chaque année

(\*)Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,11 % avant déduction des coûts et de N/A après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	3,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit.	Jusqu'à 300,00 €
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	Jusqu'à 0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	1,32 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	127,94 €
<b>Coûts de transaction</b>	1,20 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	116,50 €
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	10,00 % TTC de la performance positive de l'actif net du Fonds au-delà d'une performance nette annualisée du Fonds de 3,60 %.	0,00 €

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : **5 ans**

La période de détention recommandée est la durée minimale conseillée afin de maximiser la probabilité de parvenir aux objectifs visés par la stratégie. Vous pouvez demander le rachat de vos parts sans frais à tout moment.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant le comportement de votre agent de distribution doit être adressée à cet agent, avec copie à Tikehau Investment Management, en utilisant les coordonnées indiquées ci-dessous.

Toute réclamation concernant la Société de Gestion doit être adressée par écrit à Tikehau Investment Management, 32 rue de Monceau, 75008 Paris, France ou envoyée à l'adresse électronique suivante [client-service@tikehaucapital.com](mailto:client-service@tikehaucapital.com). L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet [www.tikehaucapital.com](http://www.tikehaucapital.com)

## Autres informations pertinentes

Des informations sur les performances passées du Fonds en annexe des présentes. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

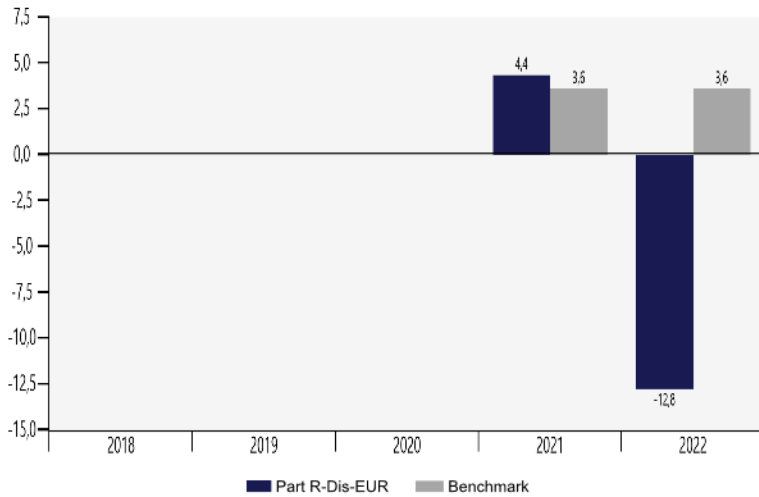
Conformément à la réglementation applicable, le prospectus du Fonds, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération sont adressés sur simple demande du porteur auprès de : Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau 75008 Paris / Tel : 01 53 59 05 00 / E-mail : [client-service@tikehaucapital.com](mailto:client-service@tikehaucapital.com) et sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : <http://www.tikehaucapital.com>.

Le Fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du Fonds ou sur le site internet de la société.

# Tikehau 2027

Part R-Dis-EUR (ISIN FR0013505492)  
Cet OPCVM est géré par Tikehau Investment Management

## Performances passées



Le Fonds a été créé le 28/04/2020.  
La part R-Dis-EUR a été créée le 28/04/2020.  
Les performances ci-contre sont exprimées en pourcentage.  
Les performances du Fonds sont présentées après déduction de tous les frais prélevés, et calculées chaque année dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.  
La devise de référence est EUR.

Part : F-Dis-EUR - Isin : FR0013505500

## Tikehau 2027

### Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

### Produit

<b>Nom du produit</b>	Tikehau 2027 (le « Fonds »)
<b>Initiateur du PRIIP</b>	Tikehau Investment Management SAS (la « Société de Gestion »), une société de gestion française agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-07000006, faisant partie du groupe Tikehau Capital.
<b>Contact</b>	<a href="https://www.tikehaucapital.com/">https://www.tikehaucapital.com/</a> Pour de plus d'information : +33 (0)153590500 Client-Service@tikehaucapital.com
<b>ISIN</b>	Part F-Dis-EUR FR0013505500
<b>Autorité compétente</b>	Autorité des Marchés Financiers
<i>Date de dernière mise à jour : 26 avril 2023</i>	

### En quoi consiste ce produit ?

#### TYPE

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français, constitué sous la forme d'un fonds commun de placement.

Le Fonds est soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Dépositaire : CACEIS Bank

Le prospectus du Fonds, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération sont adressés sur simple demande du porteur auprès de : Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau 75008 Paris / Tel : 01 53 59 05 00 / E-mail : client-service@tikehaucapital.com et sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : <http://www.tikehaucapital.com>.

La valeur liquidative est calculée de manière quotidienne et est disponible sur le site de la Société de Gestion.

#### DURÉE

Le Fonds a une durée de vie de 99 ans. Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion. Le Fonds peut également faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative de la Société de Gestion. Les modalités de dissolution du Fonds sont plus amplement détaillées dans le prospectus du Fonds.

#### OBJECTIFS

L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure à 4,15 % sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum. Le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027. En fonction des conditions de marché, la Société de Gestion pourra également, avant l'échéance du 31 décembre 2027, procéder à une liquidation ou une fusion du Fonds. Cet objectif fondé sur des hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion, tient compte des risques de défaut et frais, y compris de couverture. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en cas d'évolution défavorable, en particulier sur les cas de défaut, l'objectif de performance pourrait ne pas être atteint.

La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille composé principalement d'obligations, dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2027 sera inférieure ou égale à 6 mois, ou de titres de créances négociables. Cet objectif pourra ne pas être atteint en cas de défaut ou si les réinvestissements ultérieurs ne peuvent se faire à un tel rendement. Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de dettes à haut rendement dits spéculatifs ("High Yield"), ou dans des titres appartenant à la catégorie « *investment grade* » (présentant un risque de crédit mais également de rendement plus faible), émis par des sociétés des secteurs privé ou public, sans restriction de zone géographique ou de secteur d'activité. L'objectif initial est de percevoir les revenus générés par le portefeuille et de chercher à les optimiser par l'intermédiaire d'instruments dérivés (contrats financiers) en procédant notamment à des opérations d'échange (swap) de taux. Ces instruments serviront également à couvrir partiellement ou totalement le risque de change, avec toutefois un risque de change de 10% maximum de l'actif net. Le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés jusqu'à 100% de son actif net (conduisant à une exposition totale maximale aux produits de taux de 200% de son actif net).

Le Fonds pourra investir (i) jusqu'à 20% de l'actif net dans des titres "High Yield" dont la notation à leur date d'acquisition est inférieure à CCC+ (selon l'analyse de la Société de Gestion qui est indépendante de la notation issue des agences de notation), étant précisé que la part de ces titres pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net en cas de dégradation de notations de certains titres déjà en portefeuille, (ii) jusqu'à 25% de l'actif net dans des obligations subordonnées financières, y inclus des obligations convertibles contingentes (dites « CoCos » ou « *Contingent Convertibles* »). La Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou d'identification d'une augmentation du risque de défaut d'un émetteur. Le Fonds pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net, en OPC français ou étrangers et/ou en fonds d'investissement de droit étranger (y compris gérés par la Société de Gestion). L'exposition au risque marché actions pourra représenter jusqu'à 10% de l'actif du Fonds. La fourchette de sensibilité au marché des taux sera comprise entre -2 et 8.

Durée de placement recommandée : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le terme de l'horizon d'investissement recommandé de 5 ans, étant rappelé que le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027.

Période de souscription : le Fonds sera fermé à la souscription le 31 décembre 2024 à 12h00 (heure de Paris). A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur. La période de souscription pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion.

Les ordres de souscription/rachat sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée quotidiennement. Ils doivent être reçus par le dépositaire avant 12 heures (sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier), le jour de détermination de la valeur liquidative (J) et réglés en J+2 ouvrés. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit *Gates*) peut être déclenché par la Société de Gestion (voir le prospectus).

Les porteurs de Fonds peuvent obtenir le remboursement de leurs parts du Fonds quotidiennement sur demande, conformément aux dispositions du prospectus.

Le montant minimum de souscription de la part F-Dis-EUR est de 100 EUR. La part F-Dis-EUR distribue ses revenus.

## INVESTISSEURS DE DETAILS VISES

Tout investisseur privé qui investit par le biais (i) d'un intermédiaire fournissant un service quotidien de gestion sous mandat ou un service de conseil indépendant ; et/ou (ii) de conseillers non indépendants ou restreints qui ont accepté de ne pas recevoir de rétrocession ou qui ne sont pas autorisés à en recevoir ; et/ou (iii) de la Société de Gestion, et dont le montant de souscription initiale minimale est de 100 EUR, recherchant du rendement sur un horizon de placement d'au moins 5 ans et capables de supporter une perte totale du capital investi.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait m'apporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans selon la période de détention recommandée

L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») vous guide sur le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il montre la probabilité que le produit soit déprécié en raison des mouvements du marché ou parce que nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse

- L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer ;
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

Les principaux risques du fonds sont le risque de perte en capital, de contrepartie, de liquidité, en matière de durabilité et le risque de crédit. Pour une description complète et détaillée de l'ensemble des risques, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds. La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**AVERTISSEMENT: CE FONDS PEUT INVESTIR 100% DE SON ACTIF DANS DES OBLIGATIONS DE FAIBLE QUALITÉ DE CRÉDIT ET PRÉSENTE DONC UN RISQUE DE CRÉDIT TRÈS ÉLEVÉ.**

### SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne au cours des 5 ans dernières années

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 857 €	6 612 €
	Rendement annuel moyen	-21,43 %	-7,94 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 857 €	7 334 €
	Rendement annuel moyen	-21,43 %	-6,01 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 117 €	10 502 €
	Rendement annuel moyen	1,17 %	0,99 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 747 €	11 696 €
	Rendement annuel moyen	17,47 %	3,18 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

## Que se passe-t-il si Tikehau Investment Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

La Société de Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des marchés financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres, destinées à limiter tout risque de défaillance. Il est néanmoins précisé que le patrimoine du Fonds est distinct de celui de la Société de Gestion et que, ce faisant, toute défaillance de la Société de Gestion n'entraîne pas de défaillance corrélative du Fonds, la gestion du Fonds pouvant en effet être transférée à une autre société de gestion.

Le risque de défaut du Fonds demeure donc lié au risque de défaut des actifs qu'il détient dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement. Les pertes potentielles de tout investisseur en lien avec ce risque de défaut ne sont pas couvertes par un régime de garantie ou de compensation de l'investisseur.

Il est également précisé que, l'établissement de crédit Caceis Bank, en sa qualité de dépositaire du Fonds responsable de la bonne garde des actifs (le « **Dépositaire** ») peut présenter un risque de défaut, auquel cas les actifs ainsi conservés par le Dépositaire pourraient être perdus. Ce risque de perte des actifs est néanmoins limité du fait de l'application des règles prévues par la réglementation applicable, notamment en matière de ségrégation des actifs. Le Dépositaire est responsable en cas de manquement par négligence ou intentionnel à ses obligations.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

- Nous avons supposé qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	529,90 €	N/A
Réduction du rendement par an (*)	5,30 %	N/A chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,11 % avant déduction des coûts et de N/A après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

### COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	3,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit.	Jusqu'à 300,00 €
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	Jusqu'à 0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	0,77 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	74,59 €
<b>Coûts de transaction</b>	1,20 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	116,50 €
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	10,00 % TTC de la performance positive de l'actif net du Fonds au-delà d'une performance nette annualisée du Fonds de 4,15 %.	0,00 €

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : **5 ans**

La période de détention recommandée est la durée minimale conseillée afin de maximiser la probabilité de parvenir aux objectifs visés par la stratégie. Vous pouvez demander le rachat de vos parts sans frais à tout moment.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant le comportement de votre agent de distribution doit être adressée à cet agent, avec copie à Tikehau Investment Management, en utilisant les coordonnées indiquées ci-dessous.

Toute réclamation concernant la Société de Gestion doit être adressée par écrit à Tikehau Investment Management, 32 rue de Monceau, 75008 Paris, France ou envoyée à l'adresse électronique suivante [client-service@tikehaucapital.com](mailto:client-service@tikehaucapital.com). L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet [www.tikehaucapital.com](http://www.tikehaucapital.com)

## Autres informations pertinentes

Des informations sur les performances passées du Fonds en annexe des présentes. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Conformément à la réglementation applicable, le prospectus du Fonds, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération sont adressés sur simple demande du porteur auprès de : Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau 75008 Paris / Tel : 01 53 59 05 00 / E-mail : [client-service@tikehaucapital.com](mailto:client-service@tikehaucapital.com) et sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : <http://www.tikehaucapital.com>.

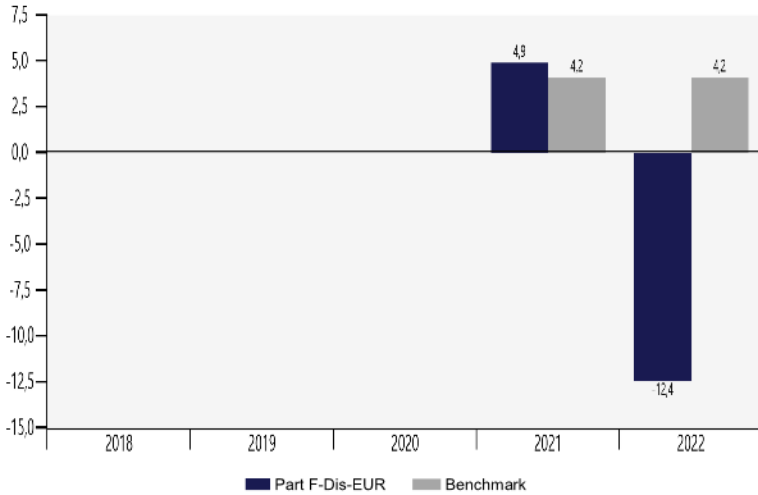
Le Fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du Fonds ou sur le site internet de la société.



# Tikehau 2027

Part F-Dis-EUR (ISIN FR0013505500)  
Cet OPCVM est géré par Tikehau Investment Management

## Performances passées



Le Fonds a été créé le 28/04/2020.  
La part F-Dis-EUR a été créée le 28/04/2020.  
Les performances ci-contre sont exprimées en pourcentage.  
Les performances du Fonds sont présentées après déduction de tous les frais prélevés, et calculées chaque année dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.  
La devise de référence est EUR.

Part : F-Acc-EUR - Isin : FR0013505484

# Tikehau 2027

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

<b>Nom du produit</b>	Tikehau 2027 (le « Fonds »)
<b>Initiateur du PRIIP</b>	Tikehau Investment Management SAS (la « Société de Gestion »), une société de gestion française agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-07000006, faisant partie du groupe Tikehau Capital.
<b>Contact</b>	<a href="https://www.tikehaucapital.com/">https://www.tikehaucapital.com/</a> Pour de plus d'information : +33 (0)153590500 Client-Service@tikehaucapital.com
<b>ISIN</b>	Part F-Acc-EUR FR0013505484
<b>Autorité compétente</b>	Autorité des Marchés Financiers
<i>Date de dernière mise à jour : 26 avril 2023</i>	

## En quoi consiste ce produit ?

### TYPE

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français, constitué sous la forme d'un fonds commun de placement.

Le Fonds est soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Dépositaire : CACEIS Bank

Le prospectus du Fonds, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération sont adressés sur simple demande du porteur auprès de : Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau 75008 Paris / Tel : 01 53 59 05 00 / E-mail : client-service@tikehaucapital.com et sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : <http://www.tikehaucapital.com>.

La valeur liquidative est calculée de manière quotidienne et est disponible sur le site de la Société de Gestion.

### DURÉE

Le Fonds a une durée de vie de 99 ans. Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion. Le Fonds peut également faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative de la Société de Gestion. Les modalités de dissolution du Fonds sont plus amplement détaillées dans le prospectus du Fonds.

### OBJECTIFS

L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure à 4,15 % sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum. Le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027. En fonction des conditions de marché, la Société de Gestion pourra également, avant l'échéance du 31 décembre 2027, procéder à une liquidation ou une fusion du Fonds. Cet objectif fondé sur des hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion, tient compte des risques de défaut et frais, y compris de couverture. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en cas d'évolution défavorable, en particulier sur les cas de défaut, l'objectif de performance pourrait ne pas être atteint.

La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille composé principalement d'obligations, dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2027 sera inférieure ou égale à 6 mois, ou de titres de créances négociables. Cet objectif pourra ne pas être atteint en cas de défaut ou si les réinvestissements ultérieurs ne peuvent se faire à un tel rendement. Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de dettes à haut rendement dits spéculatifs ("High Yield"), ou dans des titres appartenant à la catégorie « investment grade » (présentant un risque de crédit mais également de rendement plus faible), émis par des sociétés des secteurs privé ou public, sans restriction de zone géographique ou de secteur d'activité. L'objectif initial est de percevoir les revenus générés par le portefeuille et de chercher à les optimiser par l'intermédiaire d'instruments dérivés (contrats financiers) en procédant notamment à des opérations d'échange (swap) de taux. Ces instruments serviront également à couvrir partiellement ou totalement le risque de change, avec toutefois un risque de change de 10% maximum de l'actif net. Le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés jusqu'à 100% de son actif net (conduisant à une exposition totale maximale aux produits de taux de 200% de son actif net).

Le Fonds pourra investir (i) jusqu'à 20% de l'actif net dans des titres "High Yield" dont la notation à leur date d'acquisition est inférieure à CCC+ (selon l'analyse de la Société de Gestion qui est indépendante de la notation issue des agences de notation), étant précisé que la part de ces titres pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net en cas de dégradation de notations de certains titres déjà en portefeuille, (ii) jusqu'à 25% de l'actif net dans des obligations subordonnées financières, y inclus des obligations convertibles contingentes (dites « CoCos » ou « Contingent Convertibles »). La Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou d'identification d'une augmentation du risque de défaut d'un émetteur. Le Fonds pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net, en OPC français ou étrangers et/ou en fonds d'investissement de droit étranger (y compris gérés par la Société de Gestion). L'exposition au risque marché actions pourra représenter jusqu'à 10% de l'actif du Fonds. La fourchette de sensibilité au marché des taux sera comprise entre -2 et 8.

Durée de placement recommandée : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le terme de l'horizon d'investissement recommandé de 5 ans, étant rappelé que le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027.

Période de souscription : le Fonds sera fermé à la souscription le 31 décembre 2024 à 12h00 (heure de Paris). A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur. La période de souscription pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion.

Les ordres de souscription/rachat sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée quotidiennement. Ils doivent être reçus par le dépositaire avant 12 heures (sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier), le jour de détermination de la valeur liquidative (J) et réglés en J+2 ouvrés. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit *Gates*) peut être déclenché par la Société de Gestion (voir le prospectus).

Les porteurs de Fonds peuvent obtenir le remboursement de leurs parts du Fonds quotidiennement sur demande, conformément aux dispositions du prospectus.

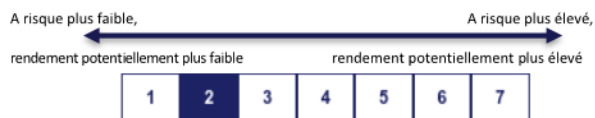
Le montant minimum de souscription de la part F-Acc-EUR est de 100 EUR. La part F-Acc-EUR capitalise ses revenus.

## INVESTISSEURS DE DETAILS VISES

Tout investisseur privé qui investit par le biais (i) d'un intermédiaire fournissant un service quotidien de gestion sous mandat ou un service de conseil indépendant ; et/ou (ii) de conseillers non indépendants ou restreints qui ont accepté de ne pas recevoir de rétrocession ou qui ne sont pas autorisés à en recevoir ; et/ou (iii) de la Société de Gestion, et dont le montant de souscription initiale minimale est de 100 EUR, recherchant du rendement sur un horizon de placement d'au moins 5 ans et capables de supporter une perte totale du capital investi.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait m'apporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans selon la période de détention recommandée

L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») vous guide sur le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il montre la probabilité que le produit soit déprécié en raison des mouvements du marché ou parce que nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements. Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse

- L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer ;
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

Les principaux risques du fonds sont le risque de perte en capital, de contrepartie, de liquidité, en matière de durabilité et le risque de crédit. Pour une description complète et détaillée de l'ensemble des risques, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds. La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**AVERTISSEMENT: CE FONDS PEUT INVESTIR 100% DE SON ACTIF DANS DES OBLIGATIONS DE FAIBLE QUALITÉ DE CRÉDIT ET PRÉSENTE DONC UN RISQUE DE CRÉDIT TRÈS ÉLEVÉ.**

### SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances, ainsi que la performance moyenne au cours des 5 ans dernières années

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 022 €	6 621 €
	Rendement annuel moyen	-19,78 %	-7,92 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 022 €	7 523 €
	Rendement annuel moyen	-19,78 %	-5,53 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 137 €	10 511 €
	Rendement annuel moyen	1,36 %	1,00 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	11 737 €	11 696 €
	Rendement annuel moyen	17,37 %	3,18 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

## Que se passe-t-il si Tikehau Investment Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

La Société de Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des marchés financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres, destinées à limiter tout risque de défaillance. Il est néanmoins précisé que le patrimoine du Fonds est distinct de celui de la Société de Gestion et que, ce faisant, toute défaillance de la Société de Gestion n'entraîne pas de défaillance corrélative du Fonds, la gestion du Fonds pouvant en effet être transférée à une autre société de gestion.

Le risque de défaut du Fonds demeure donc lié au risque de défaut des actifs qu'il détient dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement. Les pertes potentielles de tout investisseur en lien avec ce risque de défaut ne sont pas couvertes par un régime de garantie ou de compensation de l'investisseur.

Il est également précisé que, l'établissement de crédit Caceis Bank, en sa qualité de dépositaire du Fonds responsable de la bonne garde des actifs (le « **Dépositaire** ») peut présenter un risque de défaut, auquel cas les actifs ainsi conservés par le Dépositaire pourraient être perdus. Ce risque de perte des actifs est néanmoins limité du fait de l'application des règles prévues par la réglementation applicable, notamment en matière de ségrégation des actifs. Le Dépositaire est responsable en cas de manquement par négligence ou intentionnel à ses obligations.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

- Nous avons supposé qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	528,80 €	N/A
Réduction du rendement par an (*)	5,29 %	N/A chaque année

(\*)Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,13 % avant déduction des coûts et de N/A après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

### COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	3,00 % maximum du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela inclut les coûts de distribution de votre produit.	Jusqu'à 300,00 €
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	Jusqu'à 0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	0,77 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	74,59 €
<b>Coûts de transaction</b>	1,20 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	116,50 €
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	10,00 % TTC de la performance positive de l'actif net du Fonds au-delà d'une performance nette annualisée du Fonds de 4,15 %.	0,00 €

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : **5 ans**

La période de détention recommandée est la durée minimale conseillée afin de maximiser la probabilité de parvenir aux objectifs visés par la stratégie. Vous pouvez demander le rachat de vos parts sans frais à tout moment.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant le comportement de votre agent de distribution doit être adressée à cet agent, avec copie à Tikehau Investment Management, en utilisant les coordonnées indiquées ci-dessous.

Toute réclamation concernant la Société de Gestion doit être adressée par écrit à Tikehau Investment Management, 32 rue de Monceau, 75008 Paris, France ou envoyée à l'adresse électronique suivante [client-service@tikehaucapital.com](mailto:client-service@tikehaucapital.com). L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet [www.tikehaucapital.com](http://www.tikehaucapital.com)

## Autres informations pertinentes

Des informations sur les performances passées du Fonds en annexe des présentes. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

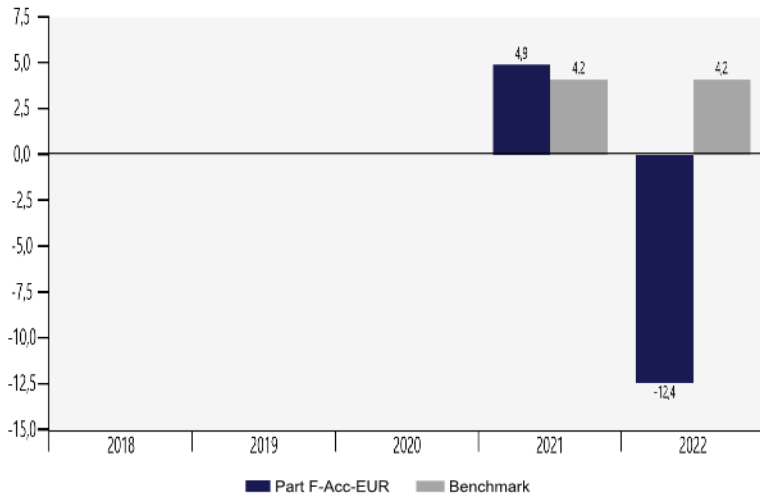
Conformément à la réglementation applicable, le prospectus du Fonds, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération sont adressés sur simple demande du porteur auprès de : Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau 75008 Paris / Tel : 01 53 59 05 00 / E-mail : [client-service@tikehaucapital.com](mailto:client-service@tikehaucapital.com) et sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : <http://www.tikehaucapital.com>.

Le Fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du Fonds ou sur le site internet de la société.

# Tikehau 2027

Part F-Acc-EUR (ISIN FR0013505484)  
Cet OPCVM est géré par Tikehau Investment Management

## Performances passées



Le Fonds a été créé le 28/04/2020.  
La part F-Acc-EUR a été créée le 28/04/2020.  
Les performances ci-contre sont exprimées en pourcentage.  
Les performances du Fonds sont présentées après déduction de tous les frais prélevés, et calculées chaque année dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.  
La devise de référence est EUR.

Part : I-Acc-EUR - Isin : FR0013505476

# Tikehau 2027

## Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

## Produit

<b>Nom du produit</b>	Tikehau 2027 (le « Fonds »)
<b>Initiateur du PRIIP</b>	Tikehau Investment Management SAS (la « Société de Gestion »), une société de gestion française agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP-07000006, faisant partie du groupe Tikehau Capital.
<b>Contact</b>	<a href="https://www.tikehaucapital.com/">https://www.tikehaucapital.com/</a> Pour de plus d'information : +33 (0)153590500 Client-Service@tikehaucapital.com
<b>ISIN</b>	Part I-Acc-EUR FR0013505476
<b>Autorité compétente</b>	Autorité des Marchés Financiers
<i>Date de dernière mise à jour : 26 avril 2023</i>	

## En quoi consiste ce produit ?

### TYPE

Ce produit est un organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit français, constitué sous la forme d'un fonds commun de placement.

Le Fonds est soumis à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers.

Dépositaire : CACEIS Bank

Le prospectus du Fonds, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération sont adressés sur simple demande du porteur auprès de : Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau 75008 Paris / Tel : 01 53 59 05 00 / E-mail : client-service@tikehaucapital.com et sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : <http://www.tikehaucapital.com>.

La valeur liquidative est calculée de manière quotidienne et est disponible sur le site de la Société de Gestion.

### DURÉE

Le Fonds a une durée de vie de 99 ans. Cette durée peut être prorogée par la Société de Gestion. Le Fonds peut également faire l'objet d'une dissolution anticipée à l'initiative de la Société de Gestion. Les modalités de dissolution du Fonds sont plus amplement détaillées dans le prospectus du Fonds.

### OBJECTIFS

L'objectif de gestion du Fonds est d'obtenir une performance annualisée nette des frais de gestion supérieure à 4,25 % sur un horizon d'investissement de 5 ans minimum. Le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027. En fonction des conditions de marché, la Société de Gestion pourra également, avant l'échéance du 31 décembre 2027, procéder à une liquidation ou une fusion du Fonds. Cet objectif fondé sur des hypothèses de marché arrêtées par la Société de Gestion, tient compte des risques de défaut et frais, y compris de couverture. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait qu'en cas d'évolution défavorable, en particulier sur les cas de défaut, l'objectif de performance pourrait ne pas être atteint.

La stratégie d'investissement consiste à gérer de manière active et discrétionnaire un portefeuille composé principalement d'obligations, dont l'échéance résiduelle au 31 décembre 2027 sera inférieure ou égale à 6 mois, ou de titres de créances négociables. Cet objectif pourra ne pas être atteint en cas de défaut ou si les réinvestissements ultérieurs ne peuvent se faire à un tel rendement. Le Fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif net dans des titres de dettes à haut rendement dits spéculatifs ("High Yield"), ou dans des titres appartenant à la catégorie « *investment grade* » (présentant un risque de crédit mais également de rendement plus faible), émis par des sociétés des secteurs privé ou public, sans restriction de zone géographique ou de secteur d'activité. L'objectif initial est de percevoir les revenus générés par le portefeuille et de chercher à les optimiser par l'intermédiaire d'instruments dérivés (contrats financiers) en procédant notamment à des opérations d'échange (swap) de taux. Ces instruments serviront également à couvrir partiellement ou totalement le risque de change, avec toutefois un risque de change de 10% maximum de l'actif net. Le Fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés jusqu'à 100% de son actif net (conduisant à une exposition totale maximale aux produits de taux de 200% de son actif net).

Le Fonds pourra investir (i) jusqu'à 20% de l'actif net dans des titres "High Yield" dont la notation à leur date d'acquisition est inférieure à CCC+ (selon l'analyse de la Société de Gestion qui est indépendante de la notation issue des agences de notation), étant précisé que la part de ces titres pourra représenter jusqu'à 25% de l'actif net en cas de dégradation de notations de certains titres déjà en portefeuille, (ii) jusqu'à 25% de l'actif net dans des obligations subordonnées financières, y inclus des obligations convertibles contingentes (dites « CoCos » ou « *Contingent Convertibles* »). La Société de Gestion pourra procéder à des arbitrages, en cas de nouvelles opportunités de marché ou d'identification d'une augmentation du risque de défaut d'un émetteur. Le Fonds pourra également investir dans la limite de 10% de son actif net, en OPC français ou étrangers et/ou en fonds d'investissement de droit étranger (y compris gérés par la Société de Gestion). L'exposition au risque marché actions pourra représenter jusqu'à 10% de l'actif du Fonds. La fourchette de sensibilité au marché des taux sera comprise entre -2 et 8.

Durée de placement recommandée : ce Fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant le terme de l'horizon d'investissement recommandé de 5 ans, étant rappelé que le Fonds a vocation à être dissous ou fera l'objet d'une fusion au 31 décembre 2027.

Période de souscription : le Fonds sera fermé à la souscription le 31 décembre 2024 à 12h00 (heure de Paris). A compter de cette date, seules pourront être transmises les souscriptions précédées d'un rachat effectuées le même jour pour un même nombre de parts, sur la même valeur liquidative et par un même porteur. La période de souscription pourra être prorogée sur décision de la Société de Gestion.

Les ordres de souscription/rachat sont exécutés sur la base de la valeur liquidative calculée quotidiennement. Ils doivent être reçus par le dépositaire avant 12 heures (sauf éventuel délai spécifique convenu avec votre établissement financier), le jour de détermination de la valeur liquidative (J) et réglés en J+2 ouvrés. Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit *Gates*) peut être déclenché par la Société de Gestion (voir le prospectus).

Les porteurs de Fonds peuvent obtenir le remboursement de leurs parts du Fonds quotidiennement sur demande, conformément aux dispositions du prospectus.

Le montant minimum de souscription de la part I-Acc-EUR est de 1.000.000EUR. La part I-Acc-EUR capitalise ses revenus.

## INVESTISSEURS DE DETAILS VISES

Tout investisseur privé, et plus particulièrement tout investisseur institutionnel, dont le montant de souscription initiale minimale est de EUR 1,000,000, ayant la connaissance et l'expérience requises pour comprendre les caractéristiques et risques de l'investissement, recherchant du rendement sur un horizon de placement d'au moins 5 ans et capables de supporter une perte totale du capital investi.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait m'apporter ?

### INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans selon la période de détention recommandée

L'indicateur synthétique de risque (« ISR ») vous guide sur le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres produits. Il montre la probabilité que le produit soit déprécié en raison des mouvements du marché ou parce que nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse

- L'ISR permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer ;
- Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Risques pertinents non pris en compte dans cet indicateur :

Les principaux risques du fonds sont le risque de perte en capital, de contrepartie, de liquidité, en matière de durabilité et le risque de crédit. Pour une description complète et détaillée de l'ensemble des risques, veuillez-vous référer au prospectus du Fonds. La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative du Fonds.

**AVERTISSEMENT: CE FONDS PEUT INVESTIR 100% DE SON ACTIF DANS DES OBLIGATIONS DE FAIBLE QUALITÉ DE CRÉDIT ET PRÉSENTE DONC UN RISQUE DE CRÉDIT TRÈS ÉLEVÉ.**

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne au cours des 5 ans dernières années

Période d'investissement recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 € Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 290 €	7 710 €
	Rendement annuel moyen	-17,10 %	-5,07 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 290 €	8 770 €
	Rendement annuel moyen	-17,10 %	-2,59 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 460 €	12 240 €
	Rendement annuel moyen	4,60 %	4,13 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	12 110 €	13 620 €
	Rendement annuel moyen	21,10 %	6,37 %

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 5 ans en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10 000 €. Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

## Que se passe-t-il si Tikehau Investment Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

La Société de Gestion est une société de gestion de portefeuille agréée et suivie par l'Autorité des marchés financiers et doit respecter des règles d'organisation et de fonctionnement, notamment en matière de fonds propres, destinées à limiter tout risque de défaillance. Il est néanmoins précisé que le patrimoine du Fonds est distinct de celui de la Société de Gestion et que, ce faisant, toute défaillance de la Société de Gestion n'entraîne pas de défaillance corrélative du Fonds, la gestion du Fonds pouvant en effet être transférée à une autre société de gestion.

Le risque de défaut du Fonds demeure donc lié au risque de défaut des actifs qu'il détient dans le cadre de la mise en œuvre de sa stratégie d'investissement. Les pertes potentielles de tout investisseur en lien avec ce risque de défaut ne sont pas couvertes par un régime de garantie ou de compensation de l'investisseur.

Il est également précisé que, l'établissement de crédit Caceis Bank, en sa qualité de dépositaire du Fonds responsable de la bonne garde des actifs (le « **Dépositaire** ») peut présenter un risque de défaut, auquel cas les actifs ainsi conservés par le Dépositaire pourraient être perdus. Ce risque de perte des actifs est néanmoins limité du fait de l'application des règles prévues par la réglementation applicable, notamment en matière de ségrégation des actifs. Le Dépositaire est responsable en cas de manquement par négligence ou intentionnel à ses obligations.

## Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles. Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

- Nous avons supposé qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %).
- Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

Investissement : 10 000 €	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coût total	231,90 €	N/A
Réduction du rendement par an (*)	2,32 %	N/A chaque année

(\*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,13 % avant déduction des coûts et de N/A après cette déduction. Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit.

### COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	0,00 % Nous ne facturons pas de coûts d'entrée pour ce produit.	Jusqu'à 0,00 €
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit.	Jusqu'à 0,00 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation</b>	0,67 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.	66,90 €
<b>Coûts de transaction</b>	1,20 % de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	120,10 €
Coûts récurrents prélevés sous certaines conditions		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	10,00 % TTC de la performance positive de l'actif net du Fonds au-delà d'une performance nette annualisée du Fonds de 4,25 %.	0,00 €

## Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

Période de détention recommandée : **5 ans**

La période de détention recommandée est la durée minimale conseillée afin de maximiser la probabilité de parvenir aux objectifs visés par la stratégie. Vous pouvez demander le rachat de vos parts sans frais à tout moment.

## Comment puis-je formuler une réclamation ?

Toute réclamation concernant le comportement de votre agent de distribution doit être adressée à cet agent, avec copie à Tikehau Investment Management, en utilisant les coordonnées indiquées ci-dessous.

Toute réclamation concernant la Société de Gestion doit être adressée par écrit à Tikehau Investment Management, 32 rue de Monceau, 75008 Paris, France ou envoyée à l'adresse électronique suivante [client-service@tikehaucapital.com](mailto:client-service@tikehaucapital.com). L'ensemble de la procédure de réclamation se trouve sur notre site internet [www.tikehaucapital.com](http://www.tikehaucapital.com)

## Autres informations pertinentes

Des informations sur les performances passées du Fonds en annexe des présentes. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Conformément à la réglementation applicable, le prospectus du Fonds, les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la politique de rémunération sont adressés sur simple demande du porteur auprès de : Tikehau Investment Management - 32 rue de Monceau 75008 Paris / Tel : 01 53 59 05 00 / E-mail : [client-service@tikehaucapital.com](mailto:client-service@tikehaucapital.com) et sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : <http://www.tikehaucapital.com>.

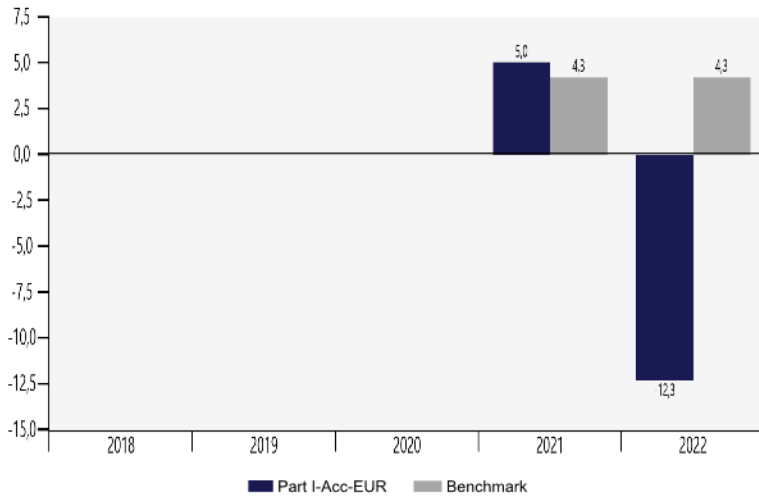
Le Fonds peut être constitué d'autres types de parts. Vous pouvez trouver plus d'informations sur ces parts dans le prospectus du Fonds ou sur le site internet de la société.



# Tikehau 2027

Part I-Acc-EUR (ISIN FR0013505476)  
Cet OPCVM est géré par Tikehau Investment Management

## Performances passées



Le Fonds a été créé le 28/04/2020.  
La part I-Acc-EUR a été créée le 28/04/2020.  
Les performances ci-contre sont exprimées en pourcentage.  
Les performances du Fonds sont présentées après déduction de tous les frais prélevés, et calculées chaque année dividendes réinvestis. Les performances passées ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.  
La devise de référence est EUR.

**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Dénomination du produit : Tikehau 2027 Identifiant d'entité juridique : 9695002NGN2HC1MW8M23

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

Oui

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : \_\_\_\_ %

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : %

Non

Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de \_% d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables

Veuillez consulter l'Annexe 1 pour de plus amples informations sur les sources de données, méthodologies et limites.

Le produit s'est conformé à tous égards importants aux spécifications indiquées dans le prospectus.

**Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?**

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Les indicateurs de durabilité du Fonds sont les suivants :

Indicateur de durabilité	Élément de mesure	Unité	Valeur
Intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds par rapport à son univers d'investissement	Intensité carbone moyenne pondérée (moyenne annuelle)	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de chiffre d'affaires	- Fonds : 628 - Indice de référence : 1 275 - Comparaison : 51 % de moins pour le Fonds par rapport à son indice de référence
Nombre d'entreprises en portefeuille qui ne respectent pas la Politique d'exclusion adoptée par le Groupe Tikehau Capital			0
Nombre d'entreprises qui ne respectent pas le Pacte mondial des Nations unies et les principes directeurs de l'OCDE			0
Score ESG des entreprises en portefeuille conformément à la grille d'analyse interne	Répartition par niveau de risque ESG	Pourcentage	- Opportunité ESG : 10 % - Risque ESG modéré : 79 % - Risque ESG moyen : 10 % - Risque ESG matériel : 0 % - Risque ESG important : 0 % - Non évalués : 0 %

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Sans objet car il s'agit du premier rapport périodique du Fonds.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Sans objet car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais n'effectue pas d'investissements durables.

*Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?*

Sans objet car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais n'effectue pas d'investissements durables.



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs de durabilité de ce produit financier sont atteints.

*Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Sans objet car ce Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais n'effectue pas d'investissements durables.

*La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.*

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?**

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Unité	Portefeuille actuel	Couverture
1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	14.114	61 %
	Émissions de GES de niveau 2	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	3.094	61 %
	Émissions de GES de niveau 3	Tonnes éq. CO2 / million d'euros de valeur d'entreprise	37.118	61 %

	Émissions totales de GES	Tonnes éq. CO <sub>2</sub> / million d'euros de valeur d'entreprise	54.326	61 %
<b>2. Empreinte carbone</b>	Empreinte carbone	Tonnes éq. CO <sub>2</sub> / million d'euros de valeur d'entreprise	448	61 %
<b>3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements<sup>1</sup></b>	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Tonnes éq. CO <sub>2</sub> / million d'euros de chiffre d'affaires	628	94 %
<b>4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles</b>	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Pourcentage	2,59 %	85 %
<b>7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité</b>	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	Pourcentage	0,00 %	85 %
<b>10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales</b>	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Pourcentage	0,00 %	85 %
<b>14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)</b>	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Pourcentage	0,00 %	86 %
<b>4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone</b>	Part des entreprises sans initiatives de réduction des émissions de carbone	Pourcentage	42,03 %	72 %

<sup>1</sup> Veuillez consulter l'Annexe 1 pour de plus amples informations sur la méthodologie de calcul

Le fournisseur de données ESG auquel nous avons recours pour effectuer notre reporting SFDR définit les entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles comme suit :

- i. « Entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'exploitation, de l'extraction, de la distribution ou du raffinage de houille et de lignite ;
- ii. entreprises qui tirent des revenus de l'exploration, de l'extraction, de la distribution (y compris le transport, le stockage et le négoce) ou du raffinage de combustibles fossiles liquides ; et
- iii. entreprises qui tirent des revenus de l'exploration et de l'extraction de combustibles fossiles gazeux ou de leur distribution (y compris le transport, le stockage et le négoce) »

Cette définition est plus large que celle qu'appliquait Tikehau en 2022 dans le cadre de sa politique d'exclusion des combustibles fossiles<sup>2</sup>, laquelle a été révisée début 2023 et s'appuie désormais sur les listes d'exclusions d'Urgewald.

Cette différence explique pourquoi, même en l'absence de violation de notre politique d'exclusion, une certaine exposition aux combustibles fossiles est déclarée au titre de la période sous revue. Les 3 entreprises à l'origine de cette exposition opèrent dans les secteurs de la consommation de base (supermarchés et pharmacies), de la chimie (construction automobile) et des services aux collectivités (production d'électricité). Celle active dans le secteur des services aux collectivités est nettement en deçà du seuil d'exclusion fixé par notre politique au regard de critères de revenus, de production et d'expansion.

---

<sup>2</sup> <https://www.tikehaucapital.com/~media/Files/T/Tikehau-Capital/publications/tikehau-capital-exclusion-policy.pdf>



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/07/2022 au 30/06/2023

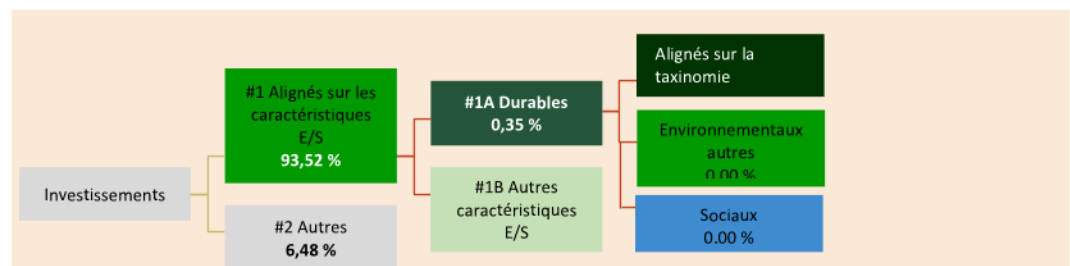
Investissements les plus importants au 30/12/2022	Secteur	% d'actifs	Pays
BCP 8.5% 25-10-25 EMTN	Banques	1,43 %	PORTUGAL
LOXAM SAS 5.75% 15-07-27	Industrie (autre)	1,42 %	FRANCE
BARCLAYS 8.875% PERP	Services bancaires diversifiés	1,41 %	GRANDE-BRETAGNE
FORD MOTOR CREDIT 6.125% 15-05-28	Construction automobile	1,39 %	ÉTATS-UNIS
DEUTSCHE BK 10.0% PERP	Services bancaires diversifiés	1,39 %	ALLEMAGNE
GAMENET GROUP 7.125% 01-06-28	Casinos et jeux	1,38 %	ITALIE
PRESTIGEBID E3R+6.0% 15-07-27	Vêtements et produits textiles	1,38 %	ALLEMAGNE
INTESA SANPAOLO 7.75% PERP	Banques	1,38 %	ITALIE
MASARIA INVESTMENTS SAU E3R+7.5% 31-03-28	Vente de détail - consommation discrétionnaire	1,37 %	ESPAGNE
LLOYDS BANKING GROUP 8.5% PERP	Banques	1,36 %	GRANDE-BRETAGNE
EMERALD DEBT MERGER SUB LLC 6.375% 15-12-30	Équipements électriques	1,35 %	ÉTATS-UNIS
NW GLOBAL VENDING E3R+4.25% 01-11-26	Fabrication de machines	1,32 %	ITALIE
BK IRELAND GROUP 6.0% PERP	Banques	1,32 %	IRLANDE
CIRSA FINANCE INTL SARL 10.375% 30-11-27	Casinos et jeux	1,32 %	LUXEMBOURG
FOOD SERVICE PROJECT SL 5.5% 21-01-27	Restaurants	1,31 %	ESPAGNE



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

### ● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social ;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Classification sectorielle BICS niveau 2	Pondération au 30/06/2023 (%)
Compagnies aériennes	1,16
Vêtements et produits textiles	1,29
Construction automobile	1,30
Banques	22,11
Câble et satellite	2,39
Casinos et jeux	3,07
Produits chimiques	5,51
Matériaux de construction	0,26
Services aux consommateurs	2,17
Conteneurs et emballages	3,87
Distributeurs - consommation discrétionnaire	1,14
Services bancaires diversifiés	6,31
Services d'enseignement	2,22
Équipements électriques	2,26
Contenus de divertissement	1,14
Ressources de divertissement	1,39
Services financiers	4,39
Produits forestiers et papetiers	1,94
Établissements et services de soins	0,89
Amélioration du logement	0,62
Construction d'habitations	0,73
Industrie (autre)	3,79
Assurance-vie	0,87
Fabrication de machines	3,30
Grande distribution	0,92
Produits pharmaceutiques	1,05
Production d'électricité	0,89
Assurance IARD	0,80
Restaurants	2,43
Vente de détail - consommation discrétionnaire	6,69
Logiciels et services	2,79
Supermarchés et pharmacies	1,88
Transport et logistique	1,10
Services de télécommunications filaires	1,08

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

● **Ce produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire respectant la taxinomie de l'UE ?**

Oui :

Dans le gaz fos  Dans l'énergie nucléaire

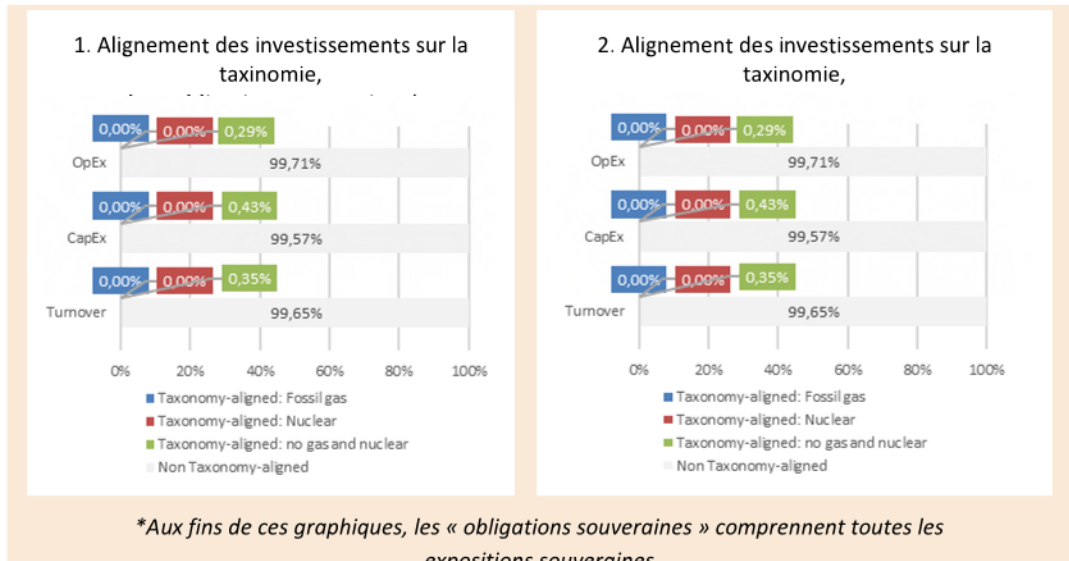
Non



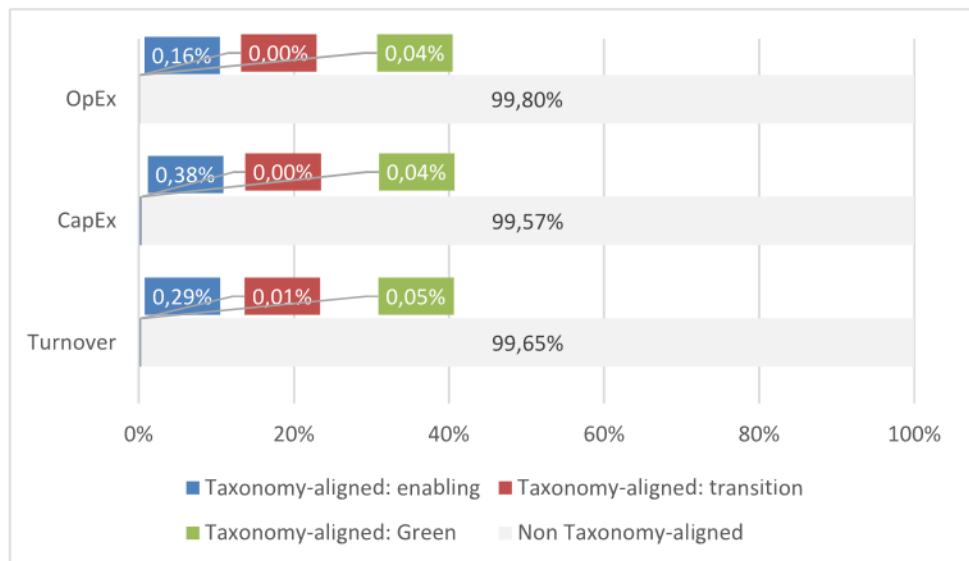
**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.




● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**



● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Sans objet car il s'agit du premier rapport périodique du Fonds.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

Sans objet car le Fonds promeut des caractéristiques environnementales mais ne s'engage pas à effectuer des investissements durables.



### **Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?**

Sans objet.



### **Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et existait-il des garanties environnementales ou sociales minimales ?**

Les autres investissements comprennent des obligations et autres titres de créance émis par des émetteurs publics ou quasi publics, des liquidités détenues à titre accessoire, des actifs communs et des instruments dérivés détenus à des fins de couverture. À ce titre, ils ne sont soumis à aucune garantie environnementale ou sociale minimale.



### **Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?**

Au quatrième trimestre 2022, nous avons apporté des modifications à la méthode de calcul de l'intensité carbone moyenne pondérée (WACI) du Fonds et de son univers d'investissement :

- La source des données n'est plus Bloomberg, mais ISS ESG ;
- Le « scope » a été modifié pour inclure les émissions de scope 3 dans notre calcul de la WACI ;
- À la suite des clarifications réglementaires concernant le calcul de la PIN « Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements », il n'y a plus de rééquilibrage visant à exclure les investissements ne publiant pas de valeurs et ne promouvant pas de caractéristiques environnementales.

Afin de respecter les caractéristiques environnementales durant la période de référence, les mesures suivantes ont été prises au cours des différentes phases d'investissement :

Durant la phase de pré-investissement, la sélection des émetteurs a joué un rôle essentiel afin de garantir le respect des indicateurs de durabilité : les émetteurs potentiels ont été analysés afin de déterminer s'ils respectent les critères d'exclusion sectoriels et fondés sur des normes, s'ils présentent le niveau de risque ESG approprié et si l'intensité de leurs émissions de GES est conforme à la WACI de l'univers d'investissement.

Au cours de la période d'investissement :

- La revue périodique des risques ESG des entreprises et la surveillance des controverses peuvent avoir entraîné certaines variations dans le niveau des risques ESG des entreprises en portefeuille, lesquelles restent néanmoins dans leur

catégorie de risque ESG initiale<sup>3</sup>.

- Lorsque le score de controverse<sup>4</sup> a atteint le seuil d’alerte interne, les cas ont été documentés et aucune autre mesure n’a été nécessaire.
- Le suivi périodique de la WACI du Fonds et de l’univers d’investissement vise à garantir le respect des contraintes. Si cela avait été le cas, nous aurions procédé au désinvestissement ou à la réallocation des principales positions afin de garantir que la WACI du Fonds reste inférieure à celle de son univers d’investissement.



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l’indice de référence ?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu’il promet.

- *En quoi l’indice de référence diffère-t-il d’un indice de marché large ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l’alignement de l’indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l’indice de référence ?*

Sans objet.

- *Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l’indice de marché large ?*

Sans objet.

<sup>3</sup> Cinq catégories de risque ESG sont définies dans le cadre de notre processus interne : Opportunité ESG, Risque ESG modéré, Risque ESG moyen, Risque ESG matériel et Risque ESG important

<sup>4</sup> Calculé en fonction des notations de notre fournisseur externe